CULTURE

MONUMENTS EN PERIL

LE CMN SANS L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL = 110 MONUMENTS NATIONAUX EN DANGER

DOSSIER DE PRESSE



©manipurapics.

Mise à jour le 27/10/2026

CONTACTS PRESSE

POUR LA CGT-CMN	POUR LA CFDT-CULTURE	POUR SUD-CULTURE
Jean-Elie STRAPPINI	Alexis FRITCHE	Thomas BOUQUIN
+33664208399	+33762052722	+33674296399
snmh.cgt@gmail.com	cfdt@culture.gouv.fr	cmn@sud-culture.org

SOMMAIRE

Présentation **4-5**

Communiqué **: L'administration avance à marche forcée… et le combat continu pour défendre les droits des agent.es et le service public !** **6-7**

Communiqué **: Abbaye du Mont-Saint-Michel : Le transfert ne peut pas se faire sans garanties pour les agents** **8**

Propos liminaire au CSA exceptionnel du Centre des monuments nationaux le 25 septembre 2026 ..... **9-10**

Communiqué **: Retour sur la HMI du mercredi 23 septembre à l'abbaye du Mont-Saint-Michel** **11**

Courrier **: Demande de report du CSA exceptionnel du 25 septembre 2026 relatif au transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'EPMSM** ..... **12 - 14**

Communiqué **: Journées européennes du patrimoine 2026 « Patrimoine en péril » 7000 signatures citoyennes contre le transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'EPMSM** **15**

Communiqué **: Transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers l'EPMSM : Où en est-on ?** **16-17**

Courrier **: Enjeux laïcité, patrimoine et sécurité au Mont-Saint-Michel** **18-19**

Courrier **: Demande de communication de documents au président de l'EPMSM** **20**

Communiqué **: Abbaye du Mont-Saint-Michel : le Gouvernement s'apprête-t-il à ouvrir une brèche dans la loi de 1905 ?** **21**

Communiqué : Abbaye du Mont-Saint-Michel : Le gouvernement se trompe de problème… et donc de solution **22-23**

Communiqué **: L'Abbaye du Mont-Saint-Michel doit rester au CMN !** **24**

Déclaration liminaire **: Les représentants du personnel CFDT et CGT au Conseil d'administration du Centre des monuments nationaux** **25-26**

Communiqué **: Tous unis pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel au Centre des monuments nationaux !** **27-28**

Communiqué **: Une décision honteuse et irresponsable. Lecornu annonce le transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'EPMSM** **29-30**

Communiqué **: Grève et mobilisation au CMN le 18 juin. Pour garder l'abbaye du Mont-Saint-Michel au CMN !** **31-32**

Communiqué **: Monuments en péril ! Le CMN sans l'abbaye du Mont-Saint-Michel = 110 monuments en danger ! La lutte ne se fera pas sans vous !** **33-34**

Communiqué **: Le 18 juin : journée monuments morts. Tous et toutes mobilisé.es pour que l'abbaye du Mont-Saint-Michel reste au CMN !** **35**

Préavis de grève **36-37**

Tract **: Monuments en péril. Le monument que vous visitez aujourd'hui est en danger, on vous explique pourquoi.** **38**

Courrier aux Sénateurs, Députés, Maires dont la circonscription connaît au moins un monument national géré par le Centre des monuments nationaux **39-40**

Pétition **: Monuments en péril ! Le CMN sans l'abbaye du Mont-Saint-Michel = 110 monuments en danger ! 41-42**

Motion du 14ème congrès de la CGT Culture : La CGT-Culture s'oppose au dépeçage du Centre des monuments nationaux ! Non au transfert de l'Abbaye à l'établissement public du Mont-Saint-Michel 43-44

Communiqué **: Le Mont-Saint-Michel ne doit pas quitter le réseau du Centre des monuments nationaux ! 45**

Photographies 46-59

Affiches..... 60-61

QR code vers la pétition en ligne..... 62

Signez la pétition !

PRESENTATION

Ce document contient la production des syndicats professionnels du ministère de la Culture et du Centre des monuments nationaux (CMN) contre le projet de transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers l'Etablissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM). Il est destiné aux organes de presse nationale et régionale, et est publié en ligne, consultable par le plus grand nombre.

L'avenir de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, joyau de notre patrimoine national et mondial, est à la croisée des chemins. Le projet de transférer sa gestion vers l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPMSM) menace le modèle économique solidaire du Centre des monuments nationaux (CMN) et, avec lui, l'équilibre de 110 monuments répartis sur l'ensemble du territoire.

L'intersyndicale CGT CMN et Culture, CFDT Culture, SUD CMN et Culture, UNSA Culture, SNAC FSU, CFTC Culture, **refuse que le démembrement du Centre des monuments nationaux serve de réponse à une difficulté qui relève d'abord de la responsabilité de l'État**.

CHIFFRES CLES

1 500 agent.es au CMN en 2024 (selon le RSU du CMN 2024)

40 métiers différents exercés par les agent.es du CMN (selon le RSU du CMN 2024)

15 % est la part des recettes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (Rapport annuel du CMN 2025) enregistrées par le CMN

21,13 milliards € était l'estimation des retombées économiques (directes, indirectes et induites) des sites et monuments renommés en France (selon le rapport 2011 de Michèle Prats Vice-présidente d'ICOMOS France)

Le Gouvernement se trompe de diagnostic et doit assumer ses responsabilités. Il traite la question de financement public de l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) comme un problème d'organisation administrative alors qu'il s'agit avant tout d'une répartition des responsabilités entre l'Etat via les ministères de la Culture et de la transition écologique et les collectivités territoriales (Régions Normandie et Bretagne).

Le Centre des monuments nationaux est un opérateur dont la capacité d'autofinancement est supérieure à 76 % (Rapport annuel du CMN 2025). En transférant la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers un autre établissement afin d'en capter les recettes, le Gouvernement fait le choix de **déséquilibrer la soutenabilité financière du CMN**. Cet établissement à caractère administratif a pour mission de conserver, restaurer et transmettre le patrimoine national. Les recettes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel n'ont pas vocation à compenser durablement le sous-financement de politiques publiques qui relèvent d'autres ministères ou d'autres collectivités.

D'autres solutions existent. L'État doit clarifier les responsabilités de chacun, redéfinir le financement des infrastructures de la baie et examiner les scénarii alternatifs avant toute évolution statutaire.

C'est précisément ce travail qui n'a pas été conduit. Aucune étude d'impact n'a été faite. Aucun scénario alternatif n'a été expertisé. Aucune concertation n'a permis d'examiner les solutions pourtant envisageables.
Le Gouvernement inverse ainsi l'ordre des priorités : il réforme les établissements avant d'avoir clarifié les politiques publiques.

L'intersyndicale demande donc la suspension du projet de transfert et l'ouverture immédiate d'une véritable concertation associant l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales et les organisations syndicales.

Le Mont-Saint-Michel mérite une gouvernance construite dans l'intérêt du patrimoine, des territoires, des agents et des générations futures.

QUEL EST LE FONCTIONNEMENT DU CMN ?

Créé en 1914, le Centre des monuments nationaux (CMN) a pour mission de conserver, gérer et ouvrir à la visite plus de cent monuments allant de la Préhistoire au XX° siècle, propriétés de l'Etat.
La gestion des monuments du CMN repose sur un principe de solidarité :

- **La péréquation :** les recettes générées par les monuments les plus visités - donc les plus rentables - permettent l'ouverture toute l'année de plus petits monuments sur l'ensemble du territoire, y compris dans certains territoires ruraux où l'offre culturelle est faible voire inexistante.
- **La mutualisation** des projets, des moyens (humains, organisationnels, opérationnels et budgétaires), des savoir-faire et des bonnes pratiques, du réseau CMN.

DATES CLES

1979 : Classement de la baie du Mont-Saint-Michel sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

1995 : Lancement du projet de rétablissement du caractère maritime (RCM) de la baie

1997 : Lancement de l'opération du RCM avec création d'un syndicat mixte associé aux collectivités territoriales

2005 : Début des travaux du RCM

2015 : Inauguration des ouvrages réalisés dans le cadre du RCM

2017 : Décision de la création d'un établissement public national par le premier ministre Bernard Cazeneuve le 20 avril

2019 : Création de l'établissement public du Mont-Saint-Michel par décret du 11 décembre

2020 : Nomination du premier directeur général de l'EPMSM par décret 9 mars

2021 : Convention de partenariat entre le CMN et l'EPMSM déléguant les fonctions d'administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au directeur de l'EPMSM.

2026 : Prolongation de la convention de partenariat par un avenant 6 mois (1er semestre).

2026 : Décision du premier ministre du transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'EPMSM (17 juin).

2027 : Date prévisionnelle de mise en application du transfert (1er janvier).

Nature du document	Communiqué
Titre	**L'administration avance à marche forcée… et le combat continu pour défendre les droits des agent.es et le service public !**
Date	16 octobre 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Agent.es du Centre des monuments nationaux

Reconvoqué le 8 octobre, le comité social d'administration (CSA) exceptionnel du CMN a examiné les modalités de transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Des conditions d'examen particulières puisqu'une autre instance avait lieu au même moment (mobilisant une partie des élu.es), que les documents modifiés à examiner ont été transmis la veille en fin de journée et qu'au moins 3 autres instances étaient programmées cette même semaine (mobilisant, là aussi, toute l'attention des éu.es du personnel).

Le CSA du 8 octobre a confirmé des réponses de l'administration aux attentes portées par les représentants du personnel. Les organisations syndicales souhaitaient s'assurer des progrès faits sur certains points et notamment, que les annonces soient portées par écrit.

Si l'administration a consenti à des efforts par rapport aux modalités initiales du transfert de gestion, les élu.es du personnel ont réitéré un vote contre. En effet, l'intersyndicale unie a réaffirmé son rejet du projet de transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Les élu.es en CSA ont également fait valoir que l'ensemble des garanties pour les agents n'était pas réuni à ce jour et qu'il était de leur devoir d'accompagner les agent.es pour défendre leurs droits.

Ce que l'intersyndicale CGT-CFDT-SUD a obtenu

- La communication de l'étude d'impact aux agent.es de l'abbaye du Mont-Saint- Michel et l'illustration du droit d'option.
- Le droit d'option des agent.es contractuel.les pourra être exercé 2 fois pour une durée totale de 6 ans au lieu de 3 ans. Parmi eux, les agent.es qui seraient à 10 ans ou moins de la retraite pourraient bénéficier de ce droit d'option jusqu' à leur départ en retraite.
- Les agent.es titulaires qui le souhaitent pourront être mis à disposition ou être détachés sur contrat jusqu'à la fin de leur carrière. Dans le cas où une réforme reculerait l'âge légal de départ à la retraite, ce droit serait prolongé d'autant.
- Le délai de réflexion des agent.es de l'abbaye est porté à 4 mois au lieu de 2 mois.
- La possibilité pour les agent.es contractuel.les qui le souhaiteraient d'être transféré.es vers l'EPMSM ou de mettre fin à leur mise à disposition sans attendre l'expiration de la période de 3 ans.
- La contribution annuelle reversée par l'EPMSM au CMN sera indexée sur l'indice des prix à la consommation (IPC).
- Des modèles de contrats seront annexés au décret : convention de mise à disposition et contrat de transfert. Un arrêté de détachement type sera également fourni.
- Le salaire net actuel sera maintenu pour toutes et tous.
- Le dialogue social a débuté avec le CSA du 25 septembre. Désormais, les représentants du personnel sont associés (réunions de présentation au personnel local) et ils feront partie d'un comité de suivi de fin novembre 26 à fin mai 27 a minima.
- Les élections du CSE de l'EPMSM seront reportées de 12 mois et dans ce délai, une représentation du personnel en 2027 devrait être garantie. Cela ouvre la possibilité aux agents de l'abbaye d'être électeur.ices et candidat.es aux prochaines élections du CSE de l'EPMSM.

- Que des clarifications soient apportées concernant le calcul des droits à pension à chaque renouvellement du droit d'option des contractuels et le reversement des cotisations retraite des fonctionnaires avec un suivi rigoureux de la part de l'administration d'accueil. Point de vigilance : la cotisation retraite des agent.es à temps partiel ayant fait le choix de cotiser à taux plein.

Ce que l'intersyndicale CGT-CFDT-SUD revendique toujours

- Garanties pour les emplois de l'ensemble du réseau du CMN impacté par ce transfert de gestion.
- Un organigramme et une clarification des conditions de l'activité des agent.es de l'abbaye.
- Des fiches de postes mises à jour selon cet organigramme.
- Garanties pour l'accompagnement des agents.
- Garanties en matière d'action sociale (PSC, aides etc.).
- La CDIsation des contrats qui couvrent des besoins permanents. Ex : rappel des engagements de CDI avec l'ouverture de la boutique de la Tour Boucle.
- La prise en compte de toutes les primes y compris la prime langue initiée au CMN à la suite de la mobilisation des agents de l'abbaye en décembre 23 / janvier 24.
- Le dialogue social dans un tel contexte ne devrait connaître aucun temps mort et ne devrait être interrompu pendant plus d'1 mois comme le propose l'EPMSM.
- Que le reclassement des titulaires soit élargi au ministère de la Culture et que les contractuels qui le souhaitent puissent bénéficier des mêmes opportunités.
- Qu'une saison (10 à 12 mois) soit laissée aux agent.es comme délai de réflexion avant l'expression de leur droit d'option.

Le travail de négociation ne fait que commencer !

Un grand nombre de garanties manque pour les agent.es que nous défendons.
Rappelons que chacun.e subit une décision politicienne clientéliste qui n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact préalable portant les conséquences économiques et organisationnelles...
Nous espérons du comité de suivi une participation pleine et entière du plus grand nombre afin d'aboutir aux seules garanties qui vaillent pour l'avenir de chacun.e.

Tous ensemble : unis et déterminés pour défendre les agents, le service public et le patrimoine !

2/2

Nature du document	Communiqué
Titre	**Abbaye du Mont-Saint-Michel : Le transfert ne peut pas se faire sans garanties pour les agents**
Date	28 septembre 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Agent.es du Centre des monuments nationaux

Le Comité Social d'Administration (CSA) exceptionnel du Centre des monuments nationaux consacré au transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers l'Etablissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) s'est tenu vendredi 25 septembre. **Une forte délégation syndicale, associant représentants du personnel et experts des organisations, était mobilisée pour porter les questions et les revendications des agents.**

L'intersyndicale CGT-CFDT-SUD avait demandé le report de cette instance : agents et représentants du personnel ne disposaient pas suffisamment tôt de toutes les informations nécessaires. L'absence du ministère de la Culture, tutelle du CMN comme de l'EPMSM, n'a par ailleurs pas permis d'obtenir toutes les réponses attendues.

Depuis juin, nous demandons qu'un véritable dialogue social accompagne cette réorganisation. Nous avons réitéré notre demande que l'étude d'impact soit communiquée aux agents mais aussi que leurs questions soient transmises aux organisations syndicales. Il faut aussi que les conventions soient présentées, a minima dans leurs grandes lignes.

Le CSA a permis d'avancer. **Une grande partie de nos revendications et propositions a été entendue. L'instance réunie a formulé plusieurs axes d'évolution par rapport au projet initial.** Ces axes concernent notamment les carrières, les retraites et régimes de pension, la situation des contractuels et l'égalité de traitement entre titulaires et contractuels dans l'exercice du droit d'option, l'allongement de ce droit d'option.

Mais **des axes d'évolution ne sont pas encore des garanties, les représentants du CMN n'étaient pas décisionnaires pour les accepter ou les intégrer dans le décret**. Ils doivent maintenant être précisés, travaillés et formalisés pour devenir des engagements clairs pour les agents.

C'est pourquoi les représentants du personnel ont voté unanimement contre le projet présenté **en l'état**. Ce vote ne clôt pas la discussion : **il ouvre une nouvelle étape de la négociation.**

Avant une nouvelle convocation du CSA, **une réunion préparatoire avec l'administration permettra de poursuivre le travail engagé et de transformer les avancées obtenues en garanties précises pour les agents**.

Le transfert ne pourra se faire qu'avec des engagements clairs, écrits et protecteurs pour chacun des agents concernés.

Nature du document	Propos liminaire
Titre	**au CSA exceptionnel du Centre des monuments nationaux**
Date	25 septembre 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Marie Lavandier, Présidente du Centre des monuments nationaux

Madame la Présidente,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner le projet de transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'Établissement public du Mont-Saint-Michel.

Nous avions demandé le report de ce CSA. Cette demande n'était ni dilatoire ni une manière de nous soustraire au débat. Elle résultait de l'examen des documents transmis et des réponses apportées lors de la réunion préparatoire du 21 septembre.

À son issue, plusieurs questions déterminantes demeurent sans réponse suffisamment précise.

Nous ne connaissons toujours pas avec suffisamment de clarté l'organisation qui permettra à l'EPMSM d'exercer, dès le 1er janvier, ses nouvelles responsabilités ; les chaînes hiérarchiques et fonctionnelles auxquelles seront rattachés les agents ; les moyens humains affectés aux fonctions support ; l'articulation entre le CMN et l'EPMSM pour la conservation, l'entretien, la programmation et la maîtrise d'ouvrage ; ni le contenu suffisamment stabilisé des conventions qui devront organiser ces relations.

La question économique demeure également entière. Une contribution est prévue pour 2027 afin de compenser les effets du retrait de l'abbaye du réseau du CMN. Nous avons entendu que ce montant serait indexé, mais nous ne disposons toujours pas d'une information claire sur le mécanisme de cette indexation et sur les garanties qu'elle apporte à la pérennité du modèle de péréquation du CMN.

Enfin, les garanties apportées aux agents demeurent insuffisamment sécurisées. L'étude d'impact annonce le maintien ou le maintien « à l'équivalent » d'un certain nombre de droits sans que soit toujours identifié leur support juridique futur. Le régime applicable aux contractuels transférés n'a pas davantage été suffisamment clarifié au regard de l'article L.1224-3-1 du code du travail.

Ce que nous avons entendu au Mont-Saint-Michel

Nous étions avant-hier, 23 septembre, à l'abbaye pour rencontrer les agents en heure mensuelle d'information syndicale.

Nous y avons entendu du désarroi, de l'anxiété et de la fatigue. Mais surtout une difficulté très concrète : **les agents ne savent toujours pas précisément ce que le transfert changera pour eux.** Ils nous ont fait part de leur incompréhension face à l'insuffisance des informations dont ils disposent et de la difficulté qui en résulte pour se déterminer sur leur avenir professionnel.

Qui sera leur employeur ? Sous quelle autorité travailleront-ils ? Avec quel contrat ou dans quelle position statutaire ? Avec quelle rémunération, quelles primes, quel régime de travail, quelle protection sociale et quelles perspectives d'évolution ?

Ces questions sont d'autant plus légitimes que le cadre de gestion des personnels non titulaires du CMN organise un ensemble de droits qui ne se réduit pas au niveau de rémunération : classification, ancienneté, évolution de carrière, avancement, part variable, travail dominical et jours fériés, congés et autorisations d'absence, compte épargne-temps, etc.

C'est cet ensemble de droits et de garanties qu'il faut aujourd'hui sécuriser.

Nous maintenons notre alerte sur la sécurité juridique de la procédure

L'administration a décidé de maintenir ce CSA malgré notre demande de report. Nous prenons acte de cette décision, mais nous devons également lui dire clairement qu'elle prend ainsi une responsabilité.

Une consultation ne peut être réduite à la transmission formelle d'un projet de décret et d'une étude d'impact. Elle doit permettre aux représentants du personnel d'apprécier effectivement les conséquences de la réorganisation sur laquelle leur avis est sollicité.

Or nous avons identifié les insuffisances du dossier, interrogé l'administration et demandé le temps nécessaire pour les lever. Notre demande de report a été refusée.

Nous vous indiquons donc expressément que la poursuite de cette procédure dans ces conditions expose l'administration à un risque contentieux réel.

Ce risque concerne la régularité de la procédure réglementaire elle-même. Mais il concerne également les décisions individuelles qui seront prises pour mettre en œuvre le transfert.

Chaque agent devra disposer, suffisamment en amont de son choix, d'une information complète lui permettant de comparer les situations qui lui sont proposées et leurs conséquences sur sa rémunération, son temps de travail, ses droits sociaux, sa carrière et sa protection sociale. **Un choix dont les conséquences substantielles ne seraient connues qu'après son exercice ne peut être un choix suffisamment éclairé.**

Les organisations syndicales conserveront leurs voies de droit. Chaque agent qui s'estimerait lésé conservera également les siennes. Nous le rappelons parce que le dialogue social doit précisément permettre d'éviter qu'une réforme insuffisamment sécurisée ne se transforme demain en une succession de litiges collectifs et individuels.

Nous allons poursuivre l'instruction du projet

Puisque vous avez choisi de maintenir cette consultation, nous allons exercer pleinement notre mandat.

Nous reprendrons les questions auxquelles nous considérons ne pas avoir obtenu de réponses satisfaisantes. Mais nous ne voulons pas nous limiter au constat des insuffisances du projet.

L'intersyndicale remettra aujourd'hui un tableau d'amendements au projet de décret.

Nous proposerons de modifier certaines dispositions existantes, mais aussi d'en introduire de nouvelles : des mesures transitoires permettant aux agents de disposer du temps et des garanties nécessaires à l'exercice de leurs choix ; des garanties sur leurs droits et leur rémunération ; des dispositions permettant de sécuriser l'organisation de l'EPMSM, l'exercice de ses responsabilités patrimoniales, sa programmation et ses relations avec le CMN.

Nous considérons que plusieurs de ces garanties doivent être inscrites dans le décret lui-même plutôt que renvoyées à des décisions postérieures au transfert.

Nous allons donc instruire jusqu'au bout le projet qui nous est soumis, entendre les réponses que vous pourrez encore nous apporter et défendre les modifications qui nous paraissent nécessaires pour sécuriser le transfert.

Notre avis sera rendu à l'issue de cet examen.

Nature du document	Communiqué
Titre	**Retour sur la HMI du mercredi 23 septembre à l'abbaye du Mont-Saint-Michel**
Date	23 septembre 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Agent.es de l'abbaye du Mont-Saint-Michel

Nous nous sommes rencontrés en heure mensuelle d'information syndicale ce mercredi 23 septembre à l'abbaye du Mont-Saint-Michel et remercions celles et ceux qui ont pu prendre le temps de cet échange.

48 heures après la réunion qui préparait le Comité social d'administration (CSA) exceptionnel entre l'administration et les organisations syndicales, nous déplorons que vous ne disposiez pas d'informations suffisantes sur les modalités du transfert de gestion du site vers l'EPMSM.

Aujourd'hui, nous avons rencontré du désarroi, l'expression d'une anxiété, de la fatigue, des inquiétudes nombreuses face à l'opacité maintenue à ce jour.

Vous nous avez exprimé votre incompréhension de ne pas avoir eu connaissance de l'étude d'impact malgré l'engagement du cabinet de la ministre de la Culture. Nous partageons votre constat de l'impossibilité de faire un choix en l'état, faute d'informations claires et transparentes.

L'argument donné d'un examen préalable de l'étude d'impact par l'instance appelée Comité social d'administration n'est pas recevable. Rappelons que le CSA est une instance représentative qui a vocation à être consultée sur tout ce qui concerne l'organisation du travail, le statut des agents et les conditions de rémunération. Par conséquent, les documents qui y sont examinés doivent avoir été présentés, préalablement, aux agents concernés ; cela afin qu'ils puissent s'exprimer et avoir matière à échanger avec leurs élu.es et leurs représentants du personnel.

En outre, les documents transmis aux organisations syndicales qui siègent en CSA, doivent leur permettre d'émettre un avis éclairé.

En l'espèce, un grand nombre d'éléments du dossier sont renvoyés à une décision ultérieure qui serait prise par le Conseil d'administration de l'EPMSM en janvier 2027 ; soit à un moment où la bascule aura déjà eu lieu, nous mettant ainsi devant le fait accompli.

Dès aujourd'hui, il est possible d'obtenir un accord-cadre pour garantir les droits de chacun.e, quel que soit son statut.

En l'absence flagrante d'informations, des agent.es et de leurs représentant.es du personnel, l'intersyndicale CGT-CFDT-SUD a demandé le report du CSA exceptionnel initialement programmé vendredi 25 septembre.

Vous trouverez une copie du courrier de demande de report en annexe.

Cela afin que nous puissions, toutes et tous, avoir connaissance de l'étude d'impact et du projet de décret et que ces documents puissent être suffisamment complétés et enrichis pour permettre aux organisations syndicales élu.es en CSA de se prononcer dans l'intérêt des agent.es de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Nature du document	Courrier
Titre	**Demande de report du CSA exceptionnel du 25 septembre 2026 relatif au transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'EPMSM**
Date	21 septembre 2026
Auteur.ices	Représentants du personnel au Comité social d'administration du Centre des monuments nationaux
Destinataire (s)	Marie Lavandier, Présidente du Centre des monuments nationaux

Madame la Présidente,

Le 10 septembre 2026, vous avez convoqué un Comité social d'administration exceptionnel du Centre des monuments nationaux le 25 septembre prochain, avec pour unique point à l'ordre du jour :

« L'examen des dispositions relatives à l'impact du transfert de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel à l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM). »

La formulation de cet ordre du jour engage pleinement la compétence du CSA.

Le transfert projeté ne constitue pas seulement une modification du décret relatif à l'EPMSM. Il constitue une réorganisation majeure d'un service du Centre des monuments nationaux. Il concerne directement 58 agents permanents, dont 19 fonctionnaires, et modifie l'organisation du travail, les rattachements fonctionnels et hiérarchiques, la situation statutaire ou contractuelle des personnels, leur rémunération, leur temps de travail et plusieurs de leurs droits individuels et collectifs.
Notamment pour les fonctionnaires c'est bien le ministère de la Culture qui a la charge de leur recrutement et de leur carrière (CAP, actes de recrutement, de promotion, de détachement, de disciplinaire, d'expertise médicale, de retraite, etc.) alors que l'administration du CMN n'assure que la gestion courante de ces agents titulaires (rémunération, congés, régime indemnitaire, plannings d'affectation, entretien professionnelle, etc.). En tout état de cause, les personnels de l'abbaye du Mont- Saint-Michel ont besoin d'identifier les conséquences concrètes sur leur carrière. Les documents fournis (étude d'impact, etc.) pour ce CSA ne le permettent pas. En outre, les agents ne peuvent avoir un avis éclairé sans information.
L'article R.253-1 du code général de la fonction publique prévoit précisément que le CSA soit saisi pour avis des projets de textes relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ainsi que des projets d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité et de travail lorsqu'ils s'intègrent dans une réorganisation de service.

L'avis demandé au CSA doit donc porter sur la réorganisation résultant du transfert et sur ses conséquences effectives pour les services et les personnels, et non sur la seule rédaction des articles du projet de décret concernant formellement le CMN.

La réunion préparatoire de ce jour devait permettre de vérifier que les représentants du personnel disposaient des informations nécessaires pour exercer cette compétence.

Les questions que nous avons posées aujourd'hui montrent qu'en l'état tel n'est pas le cas.

Le dossier transmis comporte d'abord plusieurs contradictions ou incertitudes juridiques concernant directement les droits des personnels. Notamment, le régime applicable aux agents en CDD ; la durée de mise à disposition des agents en CDI ; la durée de mise à disposition des fonctionnaires ; le fondement des garanties de rémunération applicables aux fonctionnaires optant pour le détachement ; les conséquences d'un avancement d'échelon ou d'une évolution de la valeur du point d'indice sur leur rémunération.

Pour exemple de contradiction et sur ce dernier sujet, l'étude d'impact affirme successivement que l'évolution salariale du fonctionnaire détaché suivrait la grille de la fonction publique, puis qu'un avancement ou une revalorisation du point d'indice n'aurait aucun effet automatique sur la rémunération versée par l'EPMSM.

Ces questions ne sont pas accessoires. **Elles déterminent la portée réelle des choix que les agents devront effectuer et les conséquences de la réorganisation sur laquelle le CSA est appelé à rendre son avis.**

Le dossier établit ensuite que plusieurs éléments substantiels des conditions de travail et de rémunération ne sont pas encore arrêtés. Les modalités de compensation du travail dominical, des jours fériés, des heures dites « mécénat », du régime des grandes marées et d'autres dispositifs doivent encore faire l'objet de décisions de l'EPMSM.

L'étude d'impact prévoit même que certaines délibérations destinées à garantir le maintien des éléments de rémunération seraient prises par le conseil d'administration de l'EPMSM en janvier 2027, alors que le transfert doit prendre effet le 1er janvier 2027.

Enfin, l'organisation présentée demeure elle-même qualifiée de transitoire dans l'étude d'impact, plusieurs circuits de décision, répartitions d'activités et besoins des fonctions support devant encore être déterminés.

Nous ne contestons pas qu'un CSA puisse être consulté sur un projet appelé à connaître des ajustements. Nous constatons en revanche que, dans le cas présent, **plusieurs informations déterminantes pour apprécier les conséquences juridiques, sociales et organisationnelles du transfert demeurent soit contradictoires soit non arrêtées.**

Cette situation pose une difficulté juridique particulière.

L'article R.254-39 du code général de la fonction publique impose que les membres du CSA disposent des pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions. Cette obligation ne saurait être regardée comme satisfaite par la seule transmission matérielle d'un dossier lorsque celui-ci ne permet pas de déterminer de manière suffisamment certaine les conséquences substantielles du projet soumis à avis.

La jurisprudence administrative attache à cette exigence une portée particulière. Le Conseil d'État juge que la consultation obligatoire des représentants du personnel sur l'organisation et les conditions de travail constitue une garantie découlant du principe de participation des travailleurs à la détermination collective des conditions de travail, consacré par le huitième alinéa du Préambule de la Constitution de 1946. Il juge également qu'un vice affectant une procédure préalable est susceptible d'entacher la légalité de la décision lorsqu'il a pu influencer celle-ci ou lorsqu'il a privé les intéressés d'une garantie. CE, 23 décembre 2011, Danthony et autres, n° 335477.

Il ne s'agit donc pas, pour les organisations syndicales, de demander un délai supplémentaire de convenance.

Il s'agit de permettre au Comité social d'administration d'exercer effectivement la compétence que lui attribue le code général de la fonction publique et de rendre son avis en connaissance de cause.

Dans ces conditions, les organisations syndicales signataires demandent **le report de l'examen pour avis prévu le 25 septembre 2026.**

Ce report doit permettre à l'administration de transmettre aux représentants du personnel, préalablement à une nouvelle consultation :

· une étude d'impact rectifiée et juridiquement stabilisée, précisant notamment les droits respectifs des fonctionnaires, agents en CDI et agents en CDD ; les conditions et durées des mises à disposition ; le régime du détachement ; ainsi que les garanties relatives à l'évolution des rémunérations ;

· les dispositions envisagées par l'EPMSM permettant de connaître effectivement les règles qui seront applicables au 1er janvier 2027 en matière de temps de travail, travail dominical et jours fériés, grandes marées, heures mécénat et autres éléments de rémunération ou de compensation ;

· les éléments permettant une comparaison effective des situations individuelles avant et après transfert, notamment en matière de rémunération brute et nette, protection sociale, retraite et action sociale ;

· une présentation suffisamment stabilisée de l'organisation cible, de ses fonctions support et des mesures de prévention des risques professionnels accompagnant la réorganisation.

Ces demandes ne constituent pas l'exigence que toute modalité future du fonctionnement de l'EPMSM soit définitivement arrêtée avant la consultation. Elles correspondent aux éléments substantiels sans lesquels le CSA ne peut apprécier les conséquences du projet sur lequel son avis est requis.

Nous demandons en conséquence que l'administration nous confirme le report de l'examen pour avis et qu'une nouvelle date de CSA soit arrêtée après transmission d'un dossier rectifié et complété dans les conditions réglementaires.

À défaut, si l'administration décidait de maintenir le vote du 25 septembre malgré les insuffisances et contradictions qui lui sont désormais expressément signalées, les organisations syndicales demandent que la présente déclaration, les questions posées lors de la réunion préparatoire et les réponses qui leur auront été apportées soient intégralement versées au dossier de la consultation et consignées au procès-verbal du CSA.

Il appartiendrait alors à l'administration d'assumer la poursuite de la procédure alors même qu'elle aura été formellement alertée sur les conditions dans lesquelles les représentants du personnel estiment ne pas pouvoir exercer pleinement la garantie que constitue leur consultation.

3/3

Nature du document	Communiqué
Titre	**Journées européennes du patrimoine 2026 « Patrimoine en péril » 7000 signatures citoyennes contre le transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel**
Date	18 septembre 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Agent.es du Centre des monuments nationaux et grand public

A la veille des Journées Européennes du Patrimoine sur le thème du « Patrimoine en péril », l'intersyndicale CGT, CFDT, SUD du Centre des Monuments Nationaux à voulu remettre ce matin à la ministre de la Culture la pétition « Monuments en péril » contre le transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, vers l'établissement public industriel et commercial du Mont-Saint-Michel (EPMSM). **Cette pétition a recueilli en quelques mois plus de 7000 signatures d'agents du CMN, du ministère de la Culture et de nombreux citoyens solidaires.**

Malheureusement, la ministre et son cabinet n'ont même pas daignés recevoir la délégation qui s'est présenté ce matin au ministère et c'est à la directrice générale des patrimoines que nous avons pu remettre la pétition.

Aujourd'hui, pour répondre à des intérêts financiers et politiques locaux le Premier ministre et la ministre de la Culture ont fait le choix de déséquilibrer la soutenabilité financière du CMN, premier opérateur culturel français, mettant en danger ses missions de service public. Avec plus de 21 millions d'euros de recettes en 2025, l'abbaye du Mont-Saint-Michel contribue pour une large part à la viabilité économique du Centre des Monuments Nationaux qui gère près de 110 monuments sur l'ensemble du territoire national.

Le gouvernement fait un choix budgétaire irresponsable alors même qu'il pousse les établissements publics du ministère à développer leurs ressources propres pour en réduire les financements publics.

Il fait le choix de mettre en danger l'abbaye du Mont-Saint-Michel et ses agents en l'isolant du réseau patrimonial national et crée les conditions d'une accélération de la course à la surfréquentation, à la privatisation et à la marchandisation d'un patrimoine fragile. Tout cela pour permettre à l'EPMSM de financer ses travaux d'envergure dans les années qui viennent, en captant les recettes de l'abbaye.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel appartient à la Nation et ne doit pas être le jouet des intérêts locaux et clientélistes.

Nature du document	Communiqué
Titre	**Transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers l'EPMSM : Où en est-on ?**
Date	14 aout 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Agent.es du Centre des monuments nationaux et grand public

L'intersyndicale au Centre des monuments nationaux (CMN) et au ministère de la Culture continue la mobilisation contre le transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM).

La porte du ministère toujours fermée au dialogue social

Malgré les engagements pris par le directeur du cabinet de la ministre de la Culture, Luc Allaire, vos représentants du personnel demeurent écartés de toute actualité sur ce projet gouvernemental. Les organisations syndicales n'ont pas été consultées lors de l'élaboration du cahier des charges en vue d'une étude d'impact RH et sociale commandée en juin. Cette étude intervient après la décision du transfert. Elle serait partielle et incomplète puisque par exemple elle ne concernerait que les agents du Mont-Saint-Michel et pas l'ensemble des agents du CMN, à l'opposé de ce que nous demandons depuis les premières annonces. Nous ne connaissons ni son périmètre, ni le prestataire engagé, ni même l'échéance donnée pour sa restitution.
Cette absence de dialogue social entâche durablement les relations entre l'administration et le personnel et envoie un signal très inquiétant sur les garanties que nous attendons pour toutes et tous. La seule perspective de rendez-vous est reportée au mois de septembre à l'issue d'un arbitrage financier du premier ministre.
Nous serons au rendez-vous dans la lutte que nous maintenons contre ce projet inique. Rejoignez-nous nombreuses et nombreux pour créer un rapport de force !

Sans dialogue social, aucune garantie pour les agent.es

L'intersyndicale CGT-CFDT-SUD au Centre des monuments nationaux **revendique** :

- L'établissement prioritaire d'un **organigramme fonctionnel** des services de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, attendu depuis 2019 ! Il en va du respect des missions et des métiers exercés par les agents.
- La transmission du tableau en cours d'élaboration par l'administration de l'abbaye qui réunit **les attentes et les questions des agents de l'abbaye** dans le contexte de ce projet de transfert. Sans cela, les agents risquent d'être privés de l'accompagnement et de la défense de leurs droits par leurs représentants.
- Que **chaque agent.e** puisse se voir proposer **plusieurs options** dans un délai réaliste et tenable : mobilité, carrière, contrats, avantages sociaux… Le bouleversement d'une vie professionnelle est aussi un bouleversement de vie personnelle incompatible avec une échéance aussi courte, puisque la date ambitieuse de ce transfert est fixée au 1er janvier 2027. Nous exigeons un **accompagnement individualisé de chaque agent.e** et le temps dédié pour cela : situations familiales, situations statutaires, considération de l'âge…
- Une **continuité de fonctionnement et de service** pour l'ensemble des monuments nationaux et des directions du réseau du CMN. Qu'une véritable stratégie soit proposée pour l'avenir des monuments nationaux au sein d'une politique patrimoniale ambitieuse pour leur rayonnement. Pendant des années, les agents du CMN ont porté l'innovation ministérielle pour l'accueil des publics en ruralité, inscrits dans les territoires, faisant également la preuve de leur expertise en matière de conservation et de gestion des patrimoines. En préalable d'un tel projet, une étude d'impact administrative, financière et sociale aurait dû être conduite afin d'aider à la prise de décision.

La lutte continue !

Camarades, collègues, nous vous communiquons l'ensemble de nos actions (communiqués, courriers, photographies etc.) dans le « **dossier de presse** » à télécharger depuis le lien suivant https://cgt-culture.fr/dossier-de-presse-intersyndical-abbaye-du-mont-saint-michel-48177/.
N'hésitez pas à le partager avec vos contacts presse locaux.

Vous avez été nombreuses et nombreux à vous mobiliser à l'appui du **kit militant** (tract, pétition, affiches, badges) qui reste à la disposition de toutes et tous. Aujourd'hui, grâce à vous, nous avons collecté plus de **6 000 signatures** (numérique et papier).
Continuons à signer et à faire signer la pétition

Pas de trêve contre le transfert !

La lutte continue. Rendez-vous en septembre !

Nature du document	Courrier
Titre	**Enjeux laïcité, patrimoine et sécurité au Mont-Saint-Michel**
Date	12 août 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Catherine Pegard, ministre de la Culture

Madame la Ministre,

L'intersyndicale CGT – CFDT – SUD du Centre des monuments nationaux souhaite attirer votre attention sur une série de faits préoccupants observée au Mont-Saint-Michel.

Pris isolément, chacun d'entre eux pourrait relever d'une difficulté ponctuelle. Leur concomitance dessine cependant une évolution qui interroge l'exercice des responsabilités de l'État dans l'un des monuments les plus emblématiques de notre patrimoine national, tant au regard du principe de laïcité que de la protection du patrimoine et de la sécurité du public.

Un changement de contexte institutionnel

En juin dernier, le diocèse de Coutances a décidé de mettre fin à la présence des frères de la Fraternité monastique de Jérusalem au Mont-Saint-Michel et de confier l'animation des offices quotidiens à la communauté Saint-Martin, connue pour son positionnement conservateur et prosélyte, prônant un « catholicisme d'identité ».

Cette décision ecclésiale intervient dans un contexte où le Gouvernement poursuit parallèlement son projet de transfert de la gestion de l'abbaye du Centre des monuments nationaux vers l'Établissement public national du Mont-Saint-Michel.

Ces deux évolutions relèvent de décisions distinctes. Leur concomitance modifie néanmoins les équilibres qui prévalaient jusqu'à présent dans la gestion du monument et justifie, selon nous, une vigilance particulière de l'État.

Une interrogation majeure au regard du principe de laïcité de l'Etat

L'exercice du culte dans l'abbaye est aujourd'hui encadré par des conventions conclues par l'État.

Le projet de transfert de gestion de l'abbaye soulève toutefois une question essentielle qui demeure, à notre connaissance, sans réponse publique : quelle autorité sera demain chargée du suivi, de l'exécution et, le cas échéant, du renouvellement de ces conventions ?

Cette interrogation dépasse la seule organisation matérielle des offices. Elle concerne les garanties apportées par l'État dans l'application de la loi du 9 décembre 1905 au sein d'un monument national dont la portée historique et symbolique est exceptionnelle.

Comme nous l'avons indiqué dans notre communiqué du 17 juillet 2026, nous demandons que le Gouvernement précise explicitement si ces conventions continueront à relever de l'État ou seront transférées au futur gestionnaire de l'abbaye, et qu'il en tire publiquement toutes les conséquences au regard de la loi de 1905.

Des interrogations sur le respect des règles de protection patrimoniale

Plusieurs interventions récentes soulèvent également des questions quant au respect des procédures applicables aux monuments historiques.

En 2025 puis en 2026, une banderole a été installée sur la tour nord de l'abbaye, partie intégrante des remparts appartenant à l'État, sans que nous ayons connaissance des autorisations préalables requises.

Par ailleurs, le site internet de l'association *Merveilles de France* fait état de travaux réalisés dans la cour attenante ainsi que dans les jardins dits « des Sœurs » propriété de l'État. Là encore, nous nous interrogeons sur le respect des autorisations prévues pour des interventions réalisées sur des monuments historiques et une propriété publique.

Ces différentes situations appellent, selon nous, des vérifications afin de garantir la pleine application des dispositions du code du patrimoine.

L'occupation du domaine public et les conditions d'accueil du public

Depuis cet été, l'association *Merveilles de France* accompagne la communauté Saint-Martin dans le développement de plusieurs activités.

Elle tient notamment un comptoir place Croix de Jérusalem, immédiatement en amont de l'accès à l'abbaye. Cette implantation paraît constituer une occupation pérenne du domaine public dans un secteur soumis à une très forte fréquentation touristique.

Nous nous interrogeons dès lors sur le cadre juridique de cette occupation : existence d'une autorisation de voirie ou d'un titre d'occupation du domaine public et les conditions de sa délivrance.

Cette implantation provoque des regroupements de visiteurs dans une zone stratégique des cheminements d'accès au monument. Il importe donc de s'assurer que les conditions de cette occupation sont compatibles avec les exigences de sécurité du public.

Enfin, l'association organise des parcours spirituels à heures fixes dans un ensemble immobilier appartenant très majoritairement à l'État et protégé au titre des monuments historiques. Nous nous interrogeons également sur le cadre dans lequel ces activités sont conduites et sur le respect des règles applicables.

Une même exigence : l'exercice plein et entier des responsabilités de l'État

Au-delà de la diversité de ces situations, nous constatons qu'elles présentent un point commun : elles concernent toutes l'exercice des responsabilités qui incombent à l'État sur un monument national.

Qu'il s'agisse des garanties apportées au respect de la loi de 1905, de la protection du patrimoine, de l'occupation du domaine public ou de la sécurité des visiteurs, chacune de ces questions relève des prérogatives de l'État et appelle des réponses claires de sa part.

Nous vous demandons en conséquence :

- de préciser les modalités selon lesquelles l'État continuera d'assurer le suivi des conventions encadrant l'exercice du culte dans l'abbaye après le transfert de gestion ;
- de faire procéder aux vérifications nécessaires concernant les interventions réalisées sur les parties protégées du monument ;
- de vous assurer que les occupations du domaine public et les activités qui y sont organisées respectent l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- de confirmer les mesures mises en œuvre pour garantir la sécurité des visiteurs dans un contexte de très forte fréquentation.

Le Mont-Saint-Michel constitue l'un des symboles les plus forts du patrimoine national. Les évolutions actuellement à l'œuvre montrent que les responsabilités de l'État ne peuvent s'apprécier uniquement au regard de la propriété du monument ou de son mode de gestion. Elles supposent un exercice effectif, continu et pleinement assumé des missions qui lui reviennent en matière de laïcité, de protection du patrimoine, de police du domaine public et de sécurité des personnes.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette alerte et vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Nature du document	Courrier
Titre	**Demande de communication de documents administratifs relatifs à la gouvernance de l'établissement public du Mont-Saint-Michel**
Date	27 Juillet 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT Culture, CFDT Culture, SUD Culture, UNSA Culture, SNAC FSU, CFTC Culture
Destinataire (s)	Hervé Morin, Président de l'EPMSM

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales signataires souhaitent disposer d'une information complète sur les évolutions institutionnelles intervenues au sein de l'Établissement public industriel et commercial du Mont-Saint-Michel à la suite du retrait de plusieurs membres de l'établissement.

Cette évolution est susceptible d'avoir des conséquences sur la gouvernance de l'établissement, son fonctionnement, la représentation de ses membres ainsi que sur les personnels appelés à rejoindre l'EPIC dans le cadre du transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Afin de pouvoir apprécier en toute objectivité les modalités selon lesquelles cette gouvernance a évolué, nous vous demandons, sur le fondement des dispositions du Livre III du Code des relations entre le public et l'administration relatives au droit d'accès aux documents administratifs, de bien vouloir nous communiquer les documents suivants :

- Les statuts actuellement en vigueur de l'EPIC du Mont-Saint-Michel ;
- L'ensemble des modifications statutaires intervenues depuis le retrait de la Région Bretagne et, le cas échéant, de tout autre membre de l'établissement ;
- Le règlement intérieur actuellement applicable ;
- L'ensemble des délibérations du conseil d'administration adoptées depuis cette même date ;
- Les procès-verbaux des séances correspondantes ;
- Les décisions ou délibérations relatives à la composition du conseil d'administration et à la représentation de chacun des membres de l'établissement ;
- Les décisions relatives à la représentation des personnels au sein des instances de gouvernance ;
- Les actes, conventions ou délibérations ayant tiré les conséquences administratives, financières ou institutionnelles du retrait des membres de l'établissement.

Notre démarche répond à un objectif de transparence à l'égard des personnels concernés par les évolutions en cours et de bonne compréhension des conditions dans lesquelles l'établissement exerce aujourd'hui ses missions.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre ces documents sous forme électronique aux adresses qui vous sont indiquées en tête de ce courrier.

Conformément aux dispositions du Code des relations entre le public et l'administration, nous vous rappelons qu'à défaut de communication dans le délai légal ou en cas de refus, nous nous réserverons la possibilité de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs afin qu'elle se prononce sur la communicabilité des documents sollicités.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Nature du document	Communiqué
Titre	**Abbaye du Mont-Saint-Michel : le Gouvernement s'apprête-t-il à ouvrir une brèche dans la loi de 1905 ?**
Date	17 Juillet 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT Culture, CFDT Culture, SUD Culture, UNSA Culture, SNAC FSU, CFTC Culture
Destinataire (s)	Agent.es du Centre des monuments nationaux et grand public

Le transfert annoncé de la gestion de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel ne constitue pas une simple réforme administrative. Il soulève une question majeure que le Gouvernement refuse aujourd'hui de traiter publiquement : **quelles garanties seront apportées au respect de la loi de 1905 et à la neutralité de l'État ?**

L'Abbaye du Mont-Saint-Michel appartient à la Nation. Si elle demeure un édifice consacré, elle n'est pas juridiquement affectée au culte au sens de la loi de séparation des Églises et de l'État.

Les offices religieux qui y sont célébrés reposent aujourd'hui sur une convention conclue sous l'autorité directe de l'État. Or le Gouvernement envisage de transférer la gestion de ce monument national à un établissement public présidé par Hervé Morin, également président de la Région Normandie. À ce jour, aucune étude d'impact n'a été rendue publique sur les conséquences de ce transfert, notamment sur le devenir des conventions qui autorisent l'exercice du culte dans l'Abbaye.

Ce silence est d'autant plus préoccupant que cette décision intervient dans un contexte où plusieurs responsables de la majorité régionale revendiquent une conception plus confessionnelle de l'action publique et voient dans le patrimoine religieux un levier d'affirmation identitaire. Il ne s'agit évidemment pas de mettre en cause les convictions religieuses de chacun.

En revanche, il est parfaitement légitime de s'interroger sur les conséquences institutionnelles d'un transfert qui pourrait modifier les conditions dans lesquelles est garantie l'application de la loi de 1905 dans un monument appartenant au patrimoine national.

L'Abbaye du Mont-Saint-Michel n'est pas un monument comme les autres. Toute évolution de son statut créera un précédent. Ce qui sera accepté aujourd'hui pour l'Abbaye pourra demain être revendiqué pour d'autres monuments appartenant au patrimoine national.

Le Gouvernement doit préciser expressément si les conventions autorisant l'exercice du culte dans l'Abbaye continueront à relever de l'État ou seront transférées au futur gestionnaire du monument.

L'intersyndicale demande la publication immédiate de l'étude d'impact juridique du projet, la clarification du régime futur des conventions cultuelles et la garantie que le transfert de gestion de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel ne créera aucun précédent susceptible d'affaiblir les principes de neutralité et d'impartialité qui fondent la loi de séparation des Églises et de l'État.

Les agents du Centre des monuments nationaux défendent un patrimoine qui appartient à tous les Français. Ils défendent un modèle de péréquation et de solidarité qui a démontré sa pertinence économique et culturelle pour notre patrimoine. Ils refusent que l'Abbaye du Mont-Saint-Michel devienne, dans le silence et sans débat public, le premier précédent d'une évolution dont personne ne mesure aujourd'hui les conséquences pour nos monuments nationaux, pour la République et pour la loi de 1905.

Nature du document	Communiqué
Titre	**Abbaye du Mont-Saint-Michel : Le gouvernement se trompe de problème… et donc de solution**
Date	16 juillet 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Agent.es du Centre des monuments nationaux et grand public

L'avenir de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel, joyau de notre patrimoine national et mondial, est à la croisée des chemins. Le projet de transférer sa gestion vers l'établissement public industriel et commercial (EPMSM) menace le modèle économique solidaire du Centre des monuments nationaux (CMN) et, avec lui, l'équilibre de 110 monuments répartis sur l'ensemble du territoire.

Nous refusons que le démembrement du Centre des monuments nationaux serve de réponse à une difficulté qui relève d'abord de la responsabilité de l'État.
En tant qu'acteurs du service public, nous sommes force de proposition.

L'État doit d'abord assumer ses responsabilités. La préservation de la baie, la lutte contre l'ensablement, le barrage hydraulique et l'adaptation au changement climatique relèvent de politiques publiques environnementales. Le ministère de la Transition écologique doit donc financer les infrastructures dont il partage la responsabilité.

Les Régions Bretagne et Normandie doivent également prendre leur part. Revendiquer un rôle accru dans la gouvernance implique d'assumer durablement les investissements qui en découlent.

Enfin, la régulation des flux touristiques constitue un levier d'action immédiat. Un lissage annuel et journalier des visites améliorerait l'accueil du public, préserverait le monument et réduirait durablement les coûts d'exploitation.
Ces mesures répondent aux difficultés du site sans remettre en cause le Centre des monuments nationaux.

Le Gouvernement se trompe de diagnostic. Il traite comme un problème d'organisation administrative ce qui relève d'abord d'une question de financement public et de répartition des responsabilités.
Les difficultés de l'EPMSM tiennent principalement au financement des infrastructures nécessaires au maintien du caractère maritime de la baie : barrage, désensablement, ouvrages hydrauliques et mobilités. Ces missions relèvent des politiques environnementales et territoriales conduites par l'État et les collectivités.

Les recettes du Centre des monuments nationaux ont, quant à elles, une autre finalité : conserver, restaurer et transmettre le patrimoine national. Elles n'ont pas vocation à compenser durablement le sous-financement de politiques publiques qui relèvent d'autres ministères ou d'autres collectivités.
Transférer l'Abbaye reviendrait précisément à brouiller cette distinction. Le Gouvernement répond ainsi à une impasse budgétaire par une réforme institutionnelle, sans démontrer qu'elle résoudra durablement les difficultés de l'EPMSM.
Une telle réforme fragiliserait le modèle de solidarité porté par le Centre des monuments nationaux et ouvrirait la voie à une mobilisation croissante des recettes patrimoniales de l'abbaye pour financer des charges qui ne relèvent pas de sa vocation première.

D'autres solutions existent. L'État doit clarifier les responsabilités de chacun, redéfinir le financement des infrastructures de la baie et examiner les scénarii alternatifs avant toute évolution statutaire.

C'est précisément ce travail qu'il n'a pas conduit. Aucune étude d'impact n'a été rendue publique. Aucun scénario alternatif n'a été expertisé. Aucune concertation n'a permis d'examiner les solutions pourtant envisageables.
Le Gouvernement inverse ainsi l'ordre des priorités : il réforme les établissements avant d'avoir clarifié les politiques publiques.

L'intersyndicale demande donc la suspension du projet de transfert et l'ouverture immédiate d'une véritable concertation associant l'État, les établissements publics, les collectivités territoriales et les organisations syndicales.

Le Mont-Saint-Michel mérite une gouvernance construite dans l'intérêt du patrimoine, des territoires, des agents et des générations futures.
La mobilisation continue notamment via la pétition qui a dépassé les 5600 signatures **en ligne ou en version papier.**
On ne lâche rien !

2/2

Nature du document	Communiqué
Titre	**L'Abbaye du Mont-Saint-Michel doit rester au CMN !**
Date	30 Juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN et Culture, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Grand public

Ce mardi 30 juin, l'intersyndicale CGT-CFDT-SUD du CMN a mené une action de déploiement d'une banderole géante « CMN en danger » sur le Mont-Saint-Michel.

Depuis plus d'un mois, les représentants du personnel dénoncent une décision inconséquente et honteuse de la part du Premier ministre. Par un passage en force, Sébastien Lecornu, a fait le choix de transférer la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, aujourd'hui géré par le Centre des monuments nationaux (CMN), à l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM). Cette décision arbitraire s'est faite sans concertation ni même étude d'impact préalable concernant les conséquences quant au devenir du CMN.

L'intersyndicale dénonce, la fragilisation du modèle économique du CMN avec le départ de l'abbaye du Mont et la mise en péril d'une chaîne patrimoniale de 110 monuments partout en France.

Ce 30 juin sonne la fin de la convention qui lie les deux établissements. Dès demain, l'abbaye entamera son transfert de gestion vers l'EPMSM pour qu'il soit effectif au 1er janvier 2027. Pourtant, des alternatives sont possibles afin d'améliorer la gouvernance du site sans mettre en danger le premier opérateur culturel français qui a accueilli 12 millions de visiteurs en 2025 !

Le CMN, c'est également un opérateur incontournable en matière de maîtrise d'ouvrage avec les chantiers qu'il a su mener tels que la villa Cavrois (Nord), l'Hôtel de la Marine (Paris), la Cité internationale de la langue française (Aisne).

L'intersyndicale continue à se mobiliser via la pétition lancée le 5 juin contre ce transfert de gestion qui a réuni plus de 5000 signatures (en ligne et sur papier). Elle est disponible ici .

L'intersyndicale alerte les sénateurs et sénatrices, député.es et maires concerné.es par les conséquences néfastes (fermetures partielles ou totales de monuments notamment ruraux, déprogrammation de travaux, de projets culturels…) que provoquerait le transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel sur les monuments nationaux de leurs territoires. Ce sont bien tous les territoires qui seront impactés à moyen et long terme.

La lutte pour garder l'abbaye du Mont-Saint-Michel au CMN ne fait que commencer !

Nature du document	Déclaration liminaire
Titre	**Déclaration des représentants du personnel CFDT et CGT au Conseil d'administration du Centre des monuments nationaux Séance du 25 juin 2026**
Date	25 juin 2026
Auteur.ices	Les représentants du personnel CGT CMN et CFDT Culture
Destinataire (s)	Conseil d'administration du Centre des monuments nationaux

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Les représentants du personnel CGT et CFDT ont décidé de ne pas siéger lors de cette séance du Conseil d'administration.

Par cette décision, nous entendons exprimer notre profonde opposition au projet de transfert de la gestion de l'abbaye du Mont Saint-Michel hors du Centre des monuments nationaux, tel qu'annoncé par le Premier ministre.

Cette décision du Premier ministre constitue une atteinte majeure à notre établissement. Cette trahison de la ministre de la Culture à l'encontre du CMN et de ses agents crée un grave précédent, en faisant primer les intérêts locaux et clientélistes sur l'intérêt général.

Au-delà de la perte d'un des monuments les plus emblématiques du patrimoine national, c'est l'équilibre même du Centre des monuments nationaux qui se trouve fragilisé.

L'abbaye du Mont Saint-Michel représente à elle seule plus de 20 millions d'euros de recettes en 2025, soit plus de 15 % de l'ensemble des recettes perçues dans les monuments du réseau. Une telle amputation ne peut être considérée comme un simple ajustement de périmètre. Elle remet directement en cause le modèle économique du CMN et, plus fondamentalement encore, le principe de péréquation qui constitue l'un des fondements historiques de notre établissement. Grâce à ce principe, les monuments les plus fréquentés permettent de financer l'entretien, la restauration, l'animation culturelle et l'ouverture au public de sites dont les ressources propres sont plus modestes. C'est cette solidarité entre les monuments qui est aujourd'hui menacée.

À ce jour, personne n'est en mesure d'indiquer quelles compensations financières pourraient être accordées au CMN pour compenser une perte de recettes d'une telle ampleur. Personne n'est davantage en mesure de préciser leur montant, leur durée ou leur mode de financement. Dans le contexte budgétaire que connaît actuellement l'État, chacun peut légitimement s'interroger sur la réalité et la pérennité de telles compensations, si elles devaient exister.

Cette décision constitue également un véritable camouflet pour l'image et la crédibilité du Centre des monuments nationaux. Le retrait de la gestion d'un monument mondialement connu, dont le CMN a assuré pendant de nombreuses années la restauration, la conservation, la valorisation et l'ouverture au public avec professionnalisme et efficacité, envoie un signal particulièrement négatif aux agents comme à l'ensemble de nos partenaires.

Enfin, nous souhaitons souligner notre vive inquiétude pour les personnels concernés. À ce jour, les représentants du personnel ne disposent d'aucune information précise sur le projet porté par le futur établissement public industriel et commercial appelé à reprendre la gestion du site. Les garanties relatives aux emplois, aux statuts, aux conditions de travail, aux parcours professionnels et à l'avenir des équipes demeurent inexistantes ou insuffisantes.

Dans ce contexte déjà préoccupant, les déclarations récentes et particulièrement triomphalistes de certains élus normands ne font qu'accroître les interrogations et les inquiétudes des agents. Ceux-ci ont besoin de réponses claires et de garanties solides, non d'annonces politiques dont les conséquences concrètes restent inconnues.

Parce que cette décision menace l'équilibre économique du CMN, remet en cause son modèle de solidarité entre monuments, porte atteinte à son image et fait peser de lourdes incertitudes sur les personnels, nous refusons de cautionner la poursuite d'un dialogue institutionnel qui fait aujourd'hui totalement défaut sur ce sujet.

C'est pourquoi les représentants du personnel CGT et CFDT ne participeront pas à cette séance du Conseil d'administration.

Nous demandons solennellement au Gouvernement de renoncer à ce projet et d'engager sans délai une véritable concertation avec l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles les agents et leurs représentants.

En outre, nous exprimons notre vive inquiétude après l'annonce du départ des frères de la communauté de Jérusalem du Mont Saint-Michel, qui marque un changement majeur dans la vie spirituelle du site, par leur remplacement par la communauté Saint-Martin. Cette communauté connue pour son conservatisme, son rigorisme, et ses accointances avec l'extrême droite ne cache pas volonté de reconquête spirituelle du Mont. La décision du diocèse est particulièrement préoccupante à cet endroit ; aussi, nous nous interrogeons sur la bonne application des garanties républicaines de la loi de séparation de l'Église et de l'État dans le cadre de la convention d'usage qui serait établie entre la communauté et l'EPIC.

2/2

Nature du document	Communiqué
Titre	**Tous unis pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel au Centre des monuments nationaux !**
Date	22 juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN et Culture, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Grand public

Une journée de mobilisation historique contre le transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel
À Paris comme en région, des centaines d'agents du Centre des Monuments Nationaux se sont mobilisés ce jeudi 18 juin, pour défendre le patrimoine, leurs missions, leurs métiers, le service public culturel et la pérennité de leur établissement. Leur action a entraîné la fermeture de monuments nationaux, l'installation de banderoles, d'affiches, la diffusion de la pétition qui dépasse aujourd'hui les 3700 signatures, démontrant l'adhésion du grand public à cette lutte !
Au siège du CMN, une centaine d'agents s'est rassemblée pour protester contre l'annonce du Premier ministre faite la veille du transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'Etablissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM). Ils ont été soutenus par des agents du ministère de la Culture ainsi que par la députée de Paris, Sarah Legrain, également membre de la commission culture de l'Assemblée nationale.

Au CMN, la lutte ne fait que commencer !

Rien n'est joué ! Nous pouvons encore faire pression pour changer la donne !
La lutte ne fait que commencer : ce qu'une décision d'un petit cénacle peut faire, la mobilisation peut le défaire !

Une ministre de la Culture complice dans la trahison
Le jeudi 18 juin, l'intersyndicale a été reçue par Luc Allaire, directeur de cabinet de la ministre de la Culture.
Cette réunion n'a malheureusement fait que confirmer ce que les personnels redoutaient : une décision majeure pour l'avenir du patrimoine national a été prise pour répondre à une attente locale et purement clientéliste.
Elle a également confirmé que le ministère de la Culture est désormais chargé de mettre en oeuvre une décision déjà arrêtée au niveau gouvernemental. Aucune réponse rassurante n'a été apportée aux inquiétudes des personnels et aucune garantie n'a été donnée sur l'avenir du Centre des monuments nationaux.
Le ministère de la Culture lui-même se trouve désormais confronté à de nombreuses incertitudes. Si le Centre des monuments nationaux devait conserver la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de l'abbaye, aucune garantie budgétaire n'est apportée au-delà de 2027.
Le principe d'un reversement des recettes nettes de l'abbaye au CMN a été évoqué. Mais ces recettes nettes correspondent aux recettes diminuées des dépenses et charges de gestion du futur dispositif. Perdre plus de 20 millions d'euros de recettes aura inévitablement des conséquences dévastatrices pour le CMN.
Les personnels apprennent également que le dialogue social interne aux établissements n'interviendra qu'en septembre, dans le cadre de la préparation des modifications statutaires du CMN et de l'EPMSM et de l'organisation des transferts de compétences et d'activités. Là encore, le Gouvernement marque son mépris des agents publics. L'annonce d'un droit d'option pour les agents titulaires ou contractuels ne fait que confirmer l'incertitude qui pèse aujourd'hui sur leur avenir professionnel.
Pour l'intersyndicale, cette décision constitue une erreur historique. Elle rompt avec une conception nationale du patrimoine fondée sur la solidarité entre les monuments et ouvre un précédent dont les conséquences dépasseront largement le seul Mont-Saint-Michel.

Derrière le prétexte d'une « simplification administrative » se dessine une réalité beaucoup plus simple : les recettes du Mont-Saint-Michel pour des intérêts locaux, et les dépenses de conservation et de restauration pour l'Etat.
L'abbaye du Mont-Saint-Michel appartient à la Nation toute entière. Sa gestion méritait mieux qu'une décision clientéliste.
Les Français retiendront que le gouvernement Lecornu aura détruit une certaine idée de ce que la République doit à son histoire.

2/2

Nature du document	Communiqué
Titre	**Une décision honteuse et irresponsable ! Lecornu annonce le transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'EPMSM !**
Date	17 juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Agent.es du Centre des monuments nationaux

Nous apprenons par voie de presse que le Premier ministre, Sébastien Lecornu, a annoncé le transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) ce mercredi 17 juin à Matignon devant un parterre d'élus normands.
Cette décision rompt avec une conception nationale du patrimoine et constitue une véritable mise à mort du Centre des Monuments Nationaux (CMN). Elle porte le coup de grâce à l'ensemble de son réseau et des 110 monuments qui le composent. Parce qu'elle appartient à la Nation toute entière, l'abbaye du Mont-Saint-Michel ne peut devenir le premier acte du démembrement du Centre des monuments nationaux.
Nous condamnons une décision brutale et politicienne, sans écoute des représentants des personnels, sans débat public et sans que les garanties nécessaires aient été apportées aux agents concernés.

Une décision irresponsable et une absurdité économique
Cette décision bouleverse l'équilibre budgétaire du Centre des monuments nationaux dont la santé financière dépend d'un principe de solidarité : la péréquation financière. Elle marque une rupture majeure dans la politique patrimoniale de l'État.
L'abbaye du Mont-Saint-Michel n'est pas un monument comme les autres. Haut lieu de notre histoire, monument universel inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, elle appartient à l'imaginaire collectif de la Nation toute entière. À ce titre, sa place au sein du Centre des monuments nationaux relevait d'une logique simple : les plus grands monuments de France participent à la préservation et à la transmission d'un patrimoine commun qui dépasse les frontières administratives et les intérêts locaux.
Cette décision crée un précédent. Elle substitue progressivement à une vision nationale du patrimoine une logique de fragmentation institutionnelle dont personne ne mesure aujourd'hui les effets.
L'objectif de ce transfert se base sur une prétendue économie alors même qu'il n'existe aucune étude d'impact pour évaluer les conséquences financières, sociales, patrimoniales et organisationnelles de cette décision pour le Centre des monuments nationaux, ses agents et les nombreux monuments dont l'équilibre repose aujourd'hui sur la solidarité du réseau.
En effet, cette décision repose sur plusieurs faux arguments développés à longueur d'articles de presse par les élus normands notamment le président de la région Normandie Hervé Morin, également… président de l'EPMSM !
Ainsi, parmi les arguments avancés par les élus normands et la cour des comptes, le postulat selon lequel les deux établissements généreraient des doublons couteux est un mauvais exemple puisque les deux établissements ont des périmètres d'action distincts.

Dès lors « la mutualisation et la clarification des compétences[1] » entre les deux entités n'a pas de sens et n'est qu'un faux débat.

[1] Info Ouest France « Gestion du Mont-Saint-Michel : le Premier ministre donne raison aux élus normands » le 17/06/2026 »

Une prétendue compensation financière pour le CMN

Sébastien Lecornu a également annoncé que le CMN aurait une garantie de compensation financière par le reversement d'une partie des recettes de l'abbaye au CMN (dont le montant et la durée sont inconnus) sauf que le CMN garderait la maîtrise d'ouvrage et les travaux de restauration du monument. Cette obole suffira-t-elle à couvrir l'ambitieux programme de travaux annoncé par la Présidente du CMN à hauteur de 50 millions d'euros ?

À cela s'ajouteraient :

- le « mur d'investissement » de 38 millions d'euros annoncé par l'EPMSM pour couvrir toutes les dépenses liées aux infrastructures aux abords du Mont-Saint-Michel ;
- la compensation de toutes les compétences mutualisées avec les différents services du CMN.

Une décision clientéliste

Depuis de nombreuses années les élus normands n'ont qu'un seul objectif : mettre la main sur le « pactole » des recettes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel… tout en espérant des retombées financières sans pour autant mesurer les coûts et les investissements nécessaires à l'ouverture et à la conservation du monument historique. Cette logique oppose des besoins d'investissement de deux natures : pour les infrastructures et pour le patrimoine. Les investissements en infrastructure sont l'héritage de l'opération de rétablissement du caractère maritime de la baie ; ceux pour le patrimoine sont liés aux bâtiments et espaces historiques propriété de l'Etat et gérés par le CMN (l'abbaye, les remparts etc.).

Plus que jamais, face à une telle décision, mobilisons-nous pour défendre nos emplois, nos missions, nos métiers, le CMN, le service public culturel dans tous les territoires
Dans toute la France, les agents du CMN sont appelés à faire grève et à se mobiliser
Jeudi 18 juin 2026
À Paris, un rassemblement est prévu à l'Hôtel de Sully à partir de 11h00
Le patrimoine national n'est pas à découper !
Le Centre des monuments nationaux doit être préservé !

2/2

Nature du document	Communiqué
Titre	**Grève et mobilisation au CMN le 18 juin** **Pour garder l'abbaye du Mont-Saint-Michel au CMN !**
Date	17 juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT - CFDT - SUD au CMN
Destinataire (s)	Grand public

L'intersyndicale CGT-CFDT-SUD-FSU-UNSA-CFTC du ministère de la Culture a déposé un préavis de grève reconductible pour les agents du Centre des monuments nationaux (CMN) à compter du jeudi 18 juin 2026.

Le premier opérateur culturel de France mis en danger

Le Centre des monuments Nationaux gère et ouvre à la visite plus de 100 monuments nationaux propriété de l'Etat allant de la préhistoire au XX° siècle. Il repose sur un principe de péréquation solidaire : les recettes générées par les 5 monuments les plus visités (Arc de Triomphe, Abbaye du Mont-Saint-Michel, Sainte-Chapelle, Panthéon, Conciergerie) permettent l'ouverture d'une centaine de monuments sur l'ensemble du territoire, y compris dans des territoires ruraux où l'offre culturelle est faible. Ce réseau permet aussi la mutualisation des projets, des moyens, des savoir-faire et des bonnes pratiques. Ce sont aussi 1500 agents passionnés et investis qui contribuent à l'accueil de plus de 12 millions de visiteurs chaque année.

Aujourd'hui l'avenir du CMN est suspendu à une décision du Premier ministre

En effet, Sébastien Lecornu doit prendre une décision dans les jours qui viennent concernant le projet de transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM), l'avenant à la convention qui lie le CMN à l'EPMSM arrivant à échéance au 30 juin.

Si le ce projet devait aboutir, il mettrait en danger le fonctionnement du Centre des monuments nationaux et porterait gravement atteinte à son modèle économique. Il mettrait en danger l'ouverture au public, la conservation et l'entretien de plusieurs dizaines de monuments du CMN partout en France. Ce sont autant d'emplois et de projets culturels qui seraient menacés par ce projet.

Ce projet pourrait avoir des conséquences dramatiques :

- Sur l'état des monuments nationaux que l'on souhaite transmettre aux générations futures ;
- Sur les finances publiques, car l'Etat devra compenser la perte des ressources financières du CMN ;
- Sur l'emploi et les conditions de travail des agents, plus de précarité, des effectifs non garantis, une forte pression pour augmenter la fréquentation des sites ;
- Une hausse des tarifs du droit d'entrée pour absorber la charge financière.

C'est sans compter l'impact de ce transfert sur les territoires : emplois indirects, activités pédagogiques, tourisme etc. En effet, le Centre des monuments nationaux est parfois le seul opérateur à assurer la mission de service public culturel porté par l'État dans des territoires isolés et ruraux.

Un danger pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel

En juillet 2025, la Cour des Comptes proposait plusieurs scenari au motif d'une rationalisation des services publics de l'État au Mont-Saint-Michel. Nous sommes inquiets de cette éventualité car ces scenari placent :

- Sur un même plan deux établissements dont le périmètre de gestion est très différent ;
- En opposition des investissements d'infrastructures d'une part (maintenance des équipements de transports, maintenance du barrage etc.), à des investissements patrimoniaux d'autre part (restauration du chevet de l'église abbatiale, aménagement d'un accueil depuis la croix de Jérusalem jusqu'à l'aumônerie etc.) ;
- L'avenir de l'abbaye du Mont-Saint-Michel sur les traces du Domaine national de Chambord dont l'état alarmant du patrimoine, la dépendance au mécénat et la disparition progressive du statut d'agent public ne peuvent que nous inquiéter ;

- L'avenir de l'abbaye du Mont-Saint-Michel dans des projections sans étude d'impact préalable et sans que la soutenabilité financière soit assurée. Cela fait peser un lourd tribut à la part prise sur les seules recettes de l'abbaye ; pour le fonctionnement mais également pour des investissements conséquents programmés par chaque établissement soit un total de 88 millions d'euros ;
- L'abbaye dans une logique comptable qui minore la mission de service public, d'accueil du plus grand nombre, et d'un développement culturel et scientifique.

Nous demandons à la ministre de la Culture et au Premier ministre de :

- Renoncer à l'actuelle convention, afin de redonner sa pleine gestion de l'abbaye au Centre des monuments nationaux et clarifier les périmètres et champs de compétences de chaque établissement sans exclure la coordination des services ;
- Renoncer au projet de retrait de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel du Centre des monuments nationaux ;
- Garantir l'intégrité du modèle économique et culturel du CMN ;
- Réaffirmer le rôle central du ministère de la Culture dans la définition de la politique patrimoniale nationale ;
- Réaffirmer la place du Centre des monuments nationaux comme opérateur national de référence pour la conservation, la valorisation et l'ouverture au public du patrimoine monumental de l'État ;
- Ouvrir sans délai une concertation transparente associant les représentants des personnels et les organisations syndicales.

Les agents du CMN ne sont pas seuls dans ce combat !

Depuis plusieurs semaines nous sommes de plus en plus nombreux à entrer dans l'action et à prendre position pour défendre le CMN. Ainsi la pétition en ligne a dépassé les 2600 signatures, de la même façon la mobilisation des agents de plusieurs monuments a permis de recueillir plus de 500 signatures papier de visiteurs. C'est une démonstration de l'attachement du public à notre établissement !

L'intersyndicale a également interpellé les élus : sénateurs, députés, maires sur le risque que fait peser le transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel sur les monuments de leur circonscription. Six sénateurs ont écrit un courrier au Premier ministre pour soutenir le CMN et plusieurs députés en ont fait de même.

Opération « Monuments Morts » le 18 juin

L'intersyndicale appelle l'ensemble des agents du CMN à participer à la journée « Monuments morts » par la grève et la mobilisation ce 18 juin pour montrer à la ministre de la Culture et au Premier ministre que les agents du CMN ne laisseront pas démanteler leur établissement.

Partout en France les agents du CMN seront mobilisés pour sensibiliser le public à cette cause et faire signer la pétition.

A Paris les agents seront mobilisés à partir de 11h dans la cour de l'Hôtel de Sully !

Une délégation de l'intersyndicale sera reçue par le chef de cabinet de la ministre de la Culture à 16h30.

Les agents du CMN doivent avoir des réponses et le soutien de leur ministre !

Nous ne laisserons pas le CMN se faire dépecer !

2/2

Nature du document	Communiqué
Titre	**MONUMENTS EN PERIL ! Le CMN sans l'abbaye du Mont-Saint-Michel = 110 monuments en danger ! LA LUTTE NE SE FERA PAS SANS VOUS !**
Date	17 juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT - CFDT - SUD au CMN
Destinataire (s)	Agent.es de l'abbaye du Mont-Saint-Michel

Le Centre des monuments nationaux repose sur un principe de solidarité. Ce principe de solidarité dépend en partie de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de l'engagement de ses agent.es.

Quelles seraient les conséquences d'un transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel pour vous et pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel ?

Demain, un transfert de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel vers un autre établissement public aurait des conséquences sur des projets de travaux de restauration et d'aménagement, essentiels pour le maintien de l'ouverture du site :

· l'aménagement d'un accueil du monument depuis la croix de Jérusalem jusqu'à l'aumônerie,
· la restauration du chevet de l'église abbatiale,
· la réfection des sanitaires à forte fréquentation,
· la restauration des terrasses etc.

Avec un transfert de gestion du site, ces travaux projetés dans le schéma directeur seraient arrêtés ou reportés à une date ultérieure sans garantie de mise en œuvre.

Les finances publiques seraient également impactées puisqu'il faudrait compenser la perte de la mutualisation notamment l'expertise des services du siège en matière de maîtrise d'ouvrage, de développement économique, de commande publique, de conservation etc.

Le CMN a programmé 50 millions d'euros d'investissement pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel auxquels s'ajouteraient 38 millions d'euros estimés pour les besoins de financement de l'EPMSM.

Or, à ce jour, aucune étude de faisabilité n'a été commandée donc rien ne confirme que les seules recettes de l'abbaye du Mont-Saint-Michel couvriraient à la fois ces dépenses d'investissement en plus des dépenses de fonctionnement (ex : salaires, moyens généraux, entretien, compensation des emplois mutualisés avec les services du siège etc.).

À l'heure actuelle, il serait présomptueux de prétendre que nous saurions dresser une liste des avantages et des inconvénients de ce transfert pour chacun.e de vous. En effet, cela dépendrait des contrats qui vous seraient proposés et de l'évolution, à court et moyen terme, de la gouvernance de l'EPMSM. En revanche, les besoins d'emplois mis à disposition de l'EPMSM ne sont pas garantis dans le temps. Cela signifie que si demain, l'activité ou la politique de l'établissement changeaient, vous pourriez être contraints à la mobilité. Vos conditions de travail et l'emploi à l'abbaye du Mont-Saint-Michel pourraient être fragilisés, en raison des incertitudes budgétaires (cf. paragraphe ci-dessus), de modifications de cycles horaires (ex : extension des horaires d'ouvertures), externalisation des missions… Depuis plusieurs années, les élus de la région Normandie expriment leur volonté de prendre la main sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Un transfert de la gestion de l'abbaye vers l'EPMSM serait un premier pas vers un changement de gouvernance qui porte la volonté de « réduire les dépenses publiques des services de l'Etat » : et vos emplois constituent une cible de choix au cœur de ce viseur !

Malgré notre mobilisation et notre attachement au service public culturel, le tarif du droit d'entrée connaîtrait une nouvelle hausse conséquente pour absorber la charge financière de ce transfert.

Isoler l'abbaye du Mont-Saint-Michel du réseau du CMN et de son assise républicaine exposerait ce lieu emblématique aux mécènes apparentés à l'extrême droite comme en témoigne la récente actualité du château de Chambord. La situation de ce monument phare témoigne aussi des difficultés de trouver les ressources propres pour garantir la pérennité du site, sa sécurité, son entretien, sa restauration… C'est cette stabilité que permet aujourd'hui le schéma solidaire du CMN, son réseau, et qui garantit aujourd'hui à l'abbaye une stabilité patrimoniale et conservatoire.

Pourquoi un transfert de la gestion de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel serait un danger pour plus de 100 monuments nationaux ?

Monument emblématique de notre pays, l'Abbaye du Mont-Saint-Michel rayonne à l'échelle internationale. Avec plus de 1,6 millions de visiteurs accueillis en 2025, elle est l'un des monuments les plus visités du réseau CMN. Elle compte parmi les 5 monuments nationaux contributeurs au budget de l'établissement, avec l'Arc de Triomphe, la Sainte Chapelle, le Panthéon et la Conciergerie. À eux 5, ces monuments représentent près de 50% des contributions au système de péréquation.

Extraire l'Abbaye du Mont-Saint-Michel du réseau déstabiliserait ce modèle économique qui a fait ses preuves et mettrait en péril l'équilibre financier du CMN. Sans cet équilibre financier, c'est la conservation et l'ouverture de près de 100 monuments qui sont menacées parce que ces sites dépendent directement de ce modèle économique sans équivalent.

Ce sont aussi des centaines de projets de restauration et de conservation qui seraient remis en question, voire abandonnés, avec des conséquences dramatiques sur l'état des monuments que l'on souhaite transmettre aux générations futures.

C'est également un risque d'abandon de la mission de service public culturel porté par l'Etat qui ne serait plus en capacité de garantir un égal accès de tous au patrimoine partout sur le territoire.

Mobilisons-nous le 18 juin pour soutenir le patrimoine et le service public culturel partout en France, le Centre des monuments Nationaux et ses emplois, le maintien de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel au CMN !

2/2

Nature du document	Appel à mobilisation
Titre	**Le 18 juin : journée monuments morts** **Tous et toutes mobilisé.es pour que l'abbaye du Mont-Saint-Michel reste au CMN !**
Date	11 juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT - CFDT - SUD - FSU - UNSA - CFTC du ministère de la Culture
Destinataire (s)	Agents du ministère de la Culture

Mercredi 10 juin, l'intersyndicale CGT - CFDT - SUD - FSU - UNSA - CFTC du ministère de la Culture a déposé un préavis de grève reconductible auprès de la ministre de la Culture (en pièce jointe).

Le jeudi 18 juin, l'ensemble des agents du Centre des Monuments Nationaux sont appelés à se mobiliser lors d'une journée « monuments morts ». Cette journée a pour objectif de sensibiliser le public sur les conséquences du transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) sur le CMN.

C'est bien la pérennité du modèle économique du CMN et son système de péréquation solidaire qui sont menacés. Ce seraient les missions d'ouverture, d'entretien, de conservation de restauration de diffusion des connaissances et de démocratisation culturelle qui seraient compromises. Ce sont nos métiers et leurs conditions d'exercice qui seraient mis en danger par ce transfert.

Mobilisons-nous le jeudi 18 juin !

- Signons et faisons signer massivement la pétition en ligne et version papier !
- Utilisons le « Kit militant » dès aujourd'hui (envoyé le 10 juin par mail).

L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL RESTERA AU CMN !

Nature du document	Préavis de grève
Titre	**Préavis de grève reconductible pour les agents du Centre des monuments nationaux**
Date	10 juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT Culture, CFDT Culture, SUD Culture, UNSA Culture, SNAC FSU, CFTC Culture
Destinataire (s)	Catherine Pégard, ministre de la Culture

Madame la Ministre,

L'intersyndicale CGT-CFDT-SUD Culture dépose un préavis de grève reconductible pour les agents du Centre des monuments nationaux (CMN) à compter du jeudi 18 juin 2026.
Le projet de transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) est une menace de plus en plus forte et concrète, l'avenant à la convention qui lie le CMN à l'EPMSM arrivant à échéance au 30 juin. Si ce projet devait aboutir, il mettrait en danger le fonctionnement du Centre des monuments nationaux et porterait atteinte au modèle économique solidaire exceptionnel qui fait le fondement de notre établissement. Ce modèle permet aujourd'hui de garantir l'ouverture au public et l'entretien de plusieurs dizaines de monuments du réseau partout en France. Ce sont autant de monuments et les emplois associés qui sont aujourd'hui menacés par ce projet.
Extraire l'abbaye du Mont-Saint-Michel du réseau déstabiliserait ce modèle économique qui a fait ses preuves et mettrait en péril l'équilibre financier du CMN.
Ce sont aussi des centaines de projets de restauration et de conservation qui seraient remis en question, voire abandonnés, avec des conséquences dramatiques sur l'état des monuments que l'on souhaite transmettre aux générations futures.
C'est sans compter l'impact de ce transfert sur les territoires : emplois indirects, activités pédagogiques, tourisme etc. En effet, le Centre des monuments nationaux est parfois le seul opérateur à assurer la mission de service public culturel porté par l'État dans des territoires isolés et ruraux.
Au-delà de l'impact que pourrait avoir ce transfert sur l'ensemble du réseau du CMN, ce projet de transfert de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel vers un autre établissement public aurait de graves conséquences notamment sur :

- Les programmations de travaux dans les 100 monuments nationaux ;
- Les finances publiques : il faudrait compenser la perte de la mutualisation (ex : expertise des services du siège) ;
- Les agents et leurs conditions de travail : plus de précarité, des effectifs non garantis, l'externalisation des missions ;
- Le tarif du droit d'entrée qui connaîtrait une hausse conséquente pour absorber la charge financière.

En juillet 2025, la Cour des Comptes proposait plusieurs *scenarii* au motif d'une rationalisation des services publics de l'État au Mont-Saint-Michel. Nous sommes inquiets de cette éventualité car ces *scenarii* placent :

- Sur un même plan deux établissements dont le périmètre de gestion est très différent ;
- En opposition des investissements d'infrastructures d'une part (maintenance des équipements de transports, maintenance du barrage etc.), à des investissements patrimoniaux d'autre part (restauration du chevet de l'église abbatiale, aménagement d'un accueil depuis la croix de Jérusalem jusqu'à l'aumônerie etc.) ;
- L'avenir de l'abbaye du Mont-Saint-Michel sur les traces du Domaine national de Chambord dont l'état alarmant du patrimoine, la dépendance au mécénat et la disparition progressive du statut d'agent public ne peuvent que nous inquiéter ;

- L’avenir de l’abbaye du Mont-Saint-Michel dans des projections sans étude d’impact préalable et sans que la soutenabilité financière soit assurée. Cela fait peser un lourd tribut à la part prise sur les seules recettes de l’abbaye ; pour le fonctionnement mais également pour des investissements conséquents programmés par chaque établissement soit un total de 88 millions d’euros ;
- L’abbaye dans une logique comptable qui minore la mission de service public, d’accueil du plus grand nombre, et d’un développement culturel et scientifique.

Nous vous demandons de :

- Renoncer à l’actuelle convention et abandonner sa direction unifiée administrateur de l’abbaye / directeur de l’EPMSM, afin de redonner sa pleine gestion de l’abbaye au Centre des monuments nationaux et clarifier les périmètres et champs de compétences de chaque établissement sans exclure la coordination des services ;
- Renoncer au projet de retrait de la gestion de l’abbaye du Mont-Saint-Michel du Centre des monuments nationaux ;
- Garantir l'intégrité du modèle économique et culturel du CMN ;
- Réaffirmer le rôle central du ministère de la Culture dans la définition de la politique patrimoniale nationale ;
- Réaffirmer la place du Centre des monuments nationaux comme opérateur national de référence pour la conservation, la valorisation et l'ouverture au public du patrimoine monumental de l'État ;
- Ouvrir sans délai une concertation transparente associant les représentants des personnels et les organisations syndicales.

Sans ces garanties, nous resterons mobilisés avec les agent.es du Centre des monuments nationaux pour assurer la défense et le développement d’un modèle de service public culturel au service de tous les citoyens sur l’ensemble du territoire.
Nous nous tenons à votre disposition pour toute négociation prévue dans le cadre réglementaire.
Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses,

2/2

Nature du document	Tract
Titre	**Monuments en péril. Le monument que vous visitez aujourd'hui est en danger, on vous explique pourquoi.**
Date	10 juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Visiteur.euses des monuments nationaux

Parce que son ouverture dépend d'un principe de solidarité
Le monument que vous visitez est géré par le Centre des monuments nationaux (CMN). Cet établissement public gère 110 monuments nationaux et repose sur un **principe de solidarité** : les recettes générées par les monuments les plus visités - donc les plus rentables - permettent l'ouverture de plus petits monuments sur l'ensemble du territoire toute l'année.

Parce qu'un projet de transfert menace ce modèle économique
L'abbaye du Mont-Saint-Michel est l'un des **5 monuments nationaux contributeurs au budget du CMN** et permet ainsi l'ouverture du monument que vous visitez. Aujourd'hui, le Premier ministre envisage de transférer la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers un autre établissement public. Or, extraire l'abbaye du Mont-Saint-Michel aurait pour conséquence de déstabiliser le principe de solidarité et mettrait en péril l'équilibre financier du CMN.

Parce que sans l'abbaye du Mont-Saint-Michel
Ce sont 100 monuments nationaux qui sont menacés
Sans cet équilibre financier, c'est **la conservation et l'ouverture de près de 100 monuments qui sont menacées** parce que ces sites dépendent directement de ce modèle économique sans équivalent. Dès demain, le monument que vous visitez pourrait être fermé au public, faute de moyens pour les travaux d'entretien, les travaux de restauration, les emplois, les salaires… Sans compter **l'impact sur les territoires** : emplois indirects, activités pédagogiques, tourisme etc.
Soutenez le patrimoine et le service public culturel partout en France !
Soutenez le Centre des Monuments Nationaux et ses emplois !
Soutenez le maintien de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au CMN !
Signez la pétition !

Nature du document	Courrier
Titre	**Courrier aux élu.es**
Date	Entre le 5 et le 10 juin 2026
Auteur.ices	Jean-Elie Strappinni pour la CGT CMN, Alexis Fritche pour la CFDT Culture, Thomas Bouquin pour SUD Culture
Destinataire (s)	Sénateur.ices, Député.es, Maires dont la circonscription connaît au moins un monument national géré par le Centre des monuments nationaux

Madame/Monsieur la/le sénateur.ice, député.e, maire
Nous souhaitons porter à votre attention la situation particulièrement inquiétante dans laquelle se trouverait le Centre des Monuments Nationaux (CMN) si le projet de transfert de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel à l'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) était validé par le premier ministre comme de récentes fuites dans la presse semblent l'indiquer.
Sur votre circonscription, ***nom du monument national*** fait partie du réseau du CMN. Son ouverture, ses projets d'entretien de restauration et de conservation ainsi que sa programmation culturelle pourraient être impactés par ce transfert.

Pourquoi un transfert de la gestion de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel serait un danger pour plus de 100 monuments nationaux ?

Monument emblématique classé au patrimoine mondial, l'Abbaye du Mont-Saint-Michel rayonne à l'échelle internationale. Avec plus de 1,6 million de visiteurs accueillis en 2025, elle est l'un des monuments les plus visités du réseau du CMN. Elle compte parmi les 5 monuments nationaux contributeurs au budget de l'établissement, avec l'Arc de Triomphe, la Sainte Chapelle, le Panthéon et la Conciergerie. À eux 5, ces monuments représentent près de 50% des contributions au système de péréquation.
Extraire l'Abbaye du Mont-Saint-Michel du réseau déstabiliserait gravement ce modèle économique qui a fait ses preuves et mettrait en péril l'équilibre financier du CMN. Sans cet équilibre financier, c'est la conservation et l'ouverture de près de 100 monuments qui sont menacées parce que ces sites dépendent directement de ce modèle économique sans équivalent.
Ce sont aussi des centaines de projets de restauration et de conservation qui seraient remis en question, voire abandonnés, avec des conséquences dramatiques sur l'état des monuments que l'on souhaite transmettre aux générations futures.
C'est également un risque d'abandon de la mission de service public culturel porté par l'Etat qui ne serait plus en capacité de garantir un égal accès de tous au patrimoine partout sur le territoire. Plutôt que d'être fragilisé, le modèle économique devrait être renforcé et pris en exemple.
Le Centre des Monuments Nationaux : premier opérateur culturel national.
Créé en 1914, le Centre des monuments nationaux (CMN ex CNMHS) a pour mission de conserver, gérer et ouvrir à la visite plus de cent monuments, propriétés de l'Etat, allant de la Préhistoire au XX° siècle.

La gestion des monuments du CMN repose sur un principe de solidarité :

- La **péréquation** : les recettes générées par les monuments les plus visités - donc les plus rentables - permettent l'ouverture toute l'année de plus petits monuments sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans certains territoires ruraux où l'offre culturelle est faible. En 2025 le CMN était autofinancé à 76% grâce notamment aux recettes de billetterie.
- La **mutualisation** des projets, de l'expertise, des moyens, des savoir-faire et des bonnes pratiques, du réseau CMN.

Le CMN, c'est aussi 1 500 agents investis qui contribuent à l'accueil de plus de 12 millions de visiteurs chaque année et font vivre ce réseau.

Quelles conséquences pour l'Abbaye du Mont-Saint-Michel ?

Demain, un transfert de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel vers un autre établissement public aurait des conséquences sur :

- Des projets de travaux de restaurations et d'aménagements essentiels pour le maintien de l'ouverture du site (chevet de l'église abbatiale, terrasses, accueil du monument…)
- Les finances publiques : il faudrait compenser la perte de la mutualisation (expertise des services du siège) et l'investissement prévu par le CMN à hauteur de 50 millions d'euros qui viendraient s'ajouter aux 38 millions d'euros de besoins de financement de l'EPMSM.
- Les agents et leurs conditions de travail : plus de précarité, des effectifs non garantis, l'externalisation des missions
- Le tarif du droit d'entrée qui connaîtrait une hausse conséquente pour absorber la charge financière
- Un isolement de l'abbaye et une dangereuse exposition à des mécènes privés d'extrême droite ayant un agenda politique sur le monde de la culture comme en témoigne la récente actualité du château de Chambord.

C'est pourquoi Madame/Monsieur la/le sénateur.ice, député.e, maire nous vous demandons d'agir au plus vite pour soutenir le service public culturel et l'égalité d'accès des citoyens et citoyennes au patrimoine et à la culture sur tout le territoire en interpellant le premier ministre pour qu'il maintienne l'Abbaye du Mont-Saint-Michel au CMN.

2/2

Nature du document	Pétition
Titre	**Monuments en péril ! Le CMN sans l'abbaye du Mont-Saint-Michel = 110 monuments en danger !**
Date	5 juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT Culture, CFDT Culture, SUD Culture, UNSA Culture, SNAC FSU, CFTC Culture
Destinataire (s)	Catherine Pégard, ministre de la Culture

Créé en 1914, le Centre des monuments nationaux (CMN) a pour mission de conserver, gérer et ouvrir à la visite plus de cent monuments allant de la Préhistoire au XX° siècle, propriétés de l'Etat.

La gestion des monuments du CMN repose sur un principe de solidarité :

- **La péréquation :** les recettes générées par les monuments les plus visités - donc les plus rentables - permettent l'ouverture toute l'année de plus petits monuments sur l'ensemble du territoire, y compris dans certains territoires ruraux où l'offre culturelle est faible voire inexistante.
- **La mutualisation** des projets, des moyens, des savoir-faire et des bonnes pratiques, du réseau CMN.

Le CMN, c'est aussi 1 500 agents passionnés et investis qui contribuent à l'accueil de plus de 12 millions de visiteurs chaque année et font vivre ce réseau.

Pourquoi un transfert de la gestion de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel serait un danger pour plus de 100 monuments nationaux ?

Monument emblématique de la France, l'Abbaye du Mont-Saint-Michel rayonne à l'échelle internationale. Avec plus de 1,6 millions de visiteurs accueillis en 2025, elle est l'un des monuments les plus visités du réseau CMN. Elle compte parmi les 5 monuments nationaux contributeurs au budget de l'établissement, avec l'Arc de Triomphe, la Sainte Chapelle, le Panthéon et la Conciergerie. À eux 5, ces monuments représentent près de 50% des contributions au système de péréquation.

Extraire l'Abbaye du Mont-Saint-Michel du réseau déstabiliserait ce modèle économique qui a fait ses preuves et mettrait en péril l'équilibre financier du CMN. Sans cet équilibre financier, c'est la conservation et l'ouverture de près de 100 monuments qui sont menacées parce que ces sites dépendent directement de ce modèle économique sans équivalent.

Ce sont aussi des centaines de projets de restauration et de conservation qui seraient remis en question, voire abandonnés, avec des conséquences dramatiques sur l'état des monuments que l'on souhaite transmettre aux générations futures.

C'est également un risque d'abandon de la mission de service public culturel porté par l'Etat qui ne serait plus en capacité de garantir un égal accès de tous au patrimoine partout sur le territoire. C1 Données Internes

Quelles conséquences pour l'Abbaye du Mont-Saint-Michel ?

Demain, un transfert de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel vers un autre établissement public aurait des conséquences sur :

· Des projets de travaux de restaurations et d'aménagements essentiels pour le maintien de l'ouverture du site (chevet de l'église abbatiale, terrasses, accueil du monument…)

· Les finances publiques : il faudrait compenser la perte de la mutualisation (expertise des services du siège) et l'investissement prévu par le CMN à hauteur de 50 millions d'euros qui viendraient s'ajouter aux 38 millions d'euros de besoins de financement de l'EPMSM.

· Les agents et leurs conditions de travail : plus de précarité, des effectifs non garantis, l'externalisation des missions

· Le tarif du droit d'entrée qui connaîtrait une hausse conséquente pour absorber la charge financière

· Un isolement de l'abbaye et une dangereuse exposition à des mécènes privés d'extrême droite ayant un agenda politique sur le monde de la culture comme en témoigne la récente actualité du château de Chambord.

Soutenez le patrimoine et le service public culturel partout en France !

Soutenez le Centre des Monuments Nationaux et ses emplois !
Soutenez le maintien de l'Abbaye du Mont-Saint-Michel au CMN !
Signez la pétition !

Nature du document	Motion du 14ème congrès de la CGT-Culture
Titre	**La CGT-Culture s'oppose au dépeçage du Centre des monuments nationaux ! Non au transfert de l'Abbaye à l'établissement public du Mont-Saint-Michel**
Date	20 mai 2026
Auteur.ices	Congressistes de la CGT Culture
Destinataire (s)	Agents du ministère de la Culture et grand public

La CGT-Culture et la CGT CMN, réunies en congrès à Quiberon du 18 au 22 mai 2026, expriment leur plus vive opposition face au projet de transfert de l'abbaye du Mont-Saint-Michel vers l'Établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM), information révélée par voie de presse et qui semble désormais se confirmer. Pour la CGT-Culture et la CGT CMN, le retrait de l'abbaye du Mont-Saint-Michel du Centre des monuments nationaux (CMN) constituerait une faute culturelle, patrimoniale, économique, sociale et politique majeure.
Si cette décision venait à être actée, elle constituerait une grave remise en cause du service public culturel, de la préservation du patrimoine national et de l'avenir du Centre des monuments nationaux et de ses personnels.

Une logique comptable à court-terme à l'encontre de l'intérêt général
Le projet s'appuie sur un rapport orienté de la Cour des comptes privilégiant une approche exclusivement budgétaire et administrative, au nom d'une prétendue simplification reposant sur la suppression d'emplois supposés « en doublon ». Or, seuls 1,5 postes sont réellement concernés sur environ 70 agent·es. En réalité, le transfert imposerait la recréation de nombreuses fonctions supports actuellement assurées de manière mutualisée au siège du CMN : maîtrise d'ouvrage, expertise scientifique et technique, entretien et conservation du monument et des collections, services juridiques, médico-social, RH, sécurité/sureté, développement économique, éditions, gestion des publics ou encore ingénierie culturelle…
Le CMN apporte aujourd'hui à l'abbaye l'expertise d'un réseau national de 110 monuments nationaux. Le transfert à l'EPMSM affaiblirait le CMN, et reviendrait paradoxalement à multiplier les doublons et fragiliserait la gestion patrimoniale du site.
Cette orientation répond avant tout à des intérêts politiques d'une clientèle court-termiste et territoriale excluant l'intérêt général et culturel au détriment des missions fondamentales de transmission des savoirs, d'accès à la culture pour toutes et tous et de préservation du patrimoine commun dont l'Etat est le garant.

Une menace majeure pour le CMN et le service public culturel
Cette décision mettrait en péril le modèle de solidarité financière du réseau du CMN qui permet aujourd'hui d'assurer l'entretien et la valorisation de 110 monuments nationaux sur l'ensemble du territoire, notamment dans les zones rurales. L'abbaye du Mont-Saint-Michel représente aujourd'hui plus de 15 % des recettes totales du CMN. Son retrait entraînerait une perte financière considérable que l'État devrait compenser intégralement. Dans le contexte budgétaire actuel, cette compensation apparaît hautement improbable.
Avec 13 millions de visiteurs annuels et un rôle central dans la politique patrimoniale nationale, le CMN est le premier opérateur culturel français. Une décision de transfert constituerait une erreur politique majeure et une mise en danger du service public culturel.

Un risque patrimonial et financier considérable
Dans le cadre de son schéma directeur, le CMN avait prévu près de 30 millions d'euros d'investissements sur les dix prochaines années pour l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Dans le même temps, l'EPMSM devrait faire face à des investissements lourds liés aux infrastructures de la baie : barrage hydraulique, navettes, parkings et aménagements dont les coûts d'entretien et de maintenance du barrage n'ont jamais été estimés, ce que nous avons toujours dénoncé.

Le transfert ferait par conséquent peser sur le nouvel établissement une charge globale estimée à près de 60 millions d'euros d'investissement sur dix ans (sans même compter les coûts de fonctionnement non évalués), incluant l'entretien des infrastructures, la restauration de l'église abbatiale et des remparts ainsi que l'accueil des publics.
Il est important de rappeler que l'EPMSM a vu les financements de la Région Bretagne coupés et ceux du ministère de l'Environnement considérablement réduits.
La CGT-Culture alerte sur les forts risques de dégradation du patrimoine et d'augmentation exponentielle des tarifs d'entrée pour les visiteurs que fait courir ce transfert !

Des personnels directement menacés
La CGT-Culture dénonce les conséquences sociales de ce projet funeste.
Le transfert vers un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) entraînerait un basculement d'une cinquantaine d'agent·es public·ques vers le privé, sans véritable droit d'option pour les agent·es contractuel·les.
L'exemple du château et du domaine de Chambord transformé en EPIC en 2005 montre les effets négatifs de ce type de transformation ; tant sur les conditions de travail et les garanties statutaires des personnels que sur la préservation des patrimoines.

La CGT-Culture et la CGT CMN demandent à la ministre de la Culture, Catherine Pégard et au Premier ministre, Sébastien Lecornu, de renoncer à ce projet et de défendre pleinement les missions du ministère de la Culture et de ses agent·es.

La CGT-Culture réaffirme son attachement au réseau du Centre des monuments nationaux présent sur l'ensemble du territoire, garant de l'accès du plus grand nombre au patrimoine et de sa transmission aux générations futures.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel doit rester au CMN !

2/2

Nature du document	Communiqué
Titre	**Le Mont-Saint-Michel ne doit pas quitter le réseau du Centre des monuments nationaux !**
Date	20 mai 2026
Auteur.ices	CFDT Culture
Destinataire (s)	Grand public

La **CFDT-CULTURE** suit avec la plus grande vigilance les rumeurs selon lesquelles l'abbaye du Mont-Saint-Michel pourrait être retirée du Centre des monuments nationaux (CMN). Si ces informations se confirmaient, il ne s'agirait pas d'un simple ajustement administratif : ce serait un acte politique majeur, attaquant directement le modèle national de solidarité patrimoniale.

Car le CMN n'est pas un opérateur ordinaire : c'est **un réseau solidaire de plus de 100 monuments nationaux**, qui garantit à chacun quels que soit sa fréquentation ou ses revenus, son entretien, son ouverture au public et sa préservation pour les générations futures.

Ce principe s'appelle la **péréquation** : les revenus des sites les plus fréquentés financent ceux qui sont moins rentables, assurant l'accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

Retirer le Mont-Saint-Michel de ce mécanisme, c'est affaiblir immédiatement le CMN et mettre en danger l'avenir de dizaines de monuments nationaux. C'est une rupture grave avec le service public patrimonial et la mission républicaine du CMN.

Au-delà de l'atteinte financière, c'est une logique idéologique qui est en jeu : transformer le patrimoine en logique de rentabilité et de concurrence territoriale. Le patrimoine n'est pas un marché. Il appartient à toutes et tous.

La **CFDT-CULTURE** exige un démenti clair et immédiat du gouvernement.

Il est urgent que le gouvernement mesure les conséquences d'une telle décision : affaiblissement du CMN, fragmentation du patrimoine, inégalités territoriales, fragilisation des personnels et menace directe sur le service public culturel.

Le Mont-Saint-Michel n'est pas un symbole à isoler ; il est le cœur battant d'un réseau qui fait vivre le patrimoine de la République.

Le patrimoine français est un bien commun. Il mérite d'être défendu avec force et clarté !

Nature du document	Photographies
Titre	**Voir légende associée à chaque photo**
Date	Mai – Juin - Juillet 2026
Auteur.ices	Divers ; voir légende associée à chaque photo
Destinataire (s)	Grand public

Figure 1 - Mobilisation à Font de Gaume le 18/06/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 2 - Mobilisation au Château de Pierrefonds le 18/06/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 3 - Mobilisation au barrage sur le Couesnon au Mont-Saint-Michel le 30/06/2026 - crédits : @manipurapics



Figure 4 - Mobilisation au Mont-Saint-Michel le 30/06/2026 - crédits : @manipurapics





Figure 5 - Mobilisation à Montmajour le 18/06/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 6 – Action à l'Hôtel de Sully (Paris) le 25/06/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 7 - Mobilisation au Mont-Saint-Michel - crédits : @manipurapics



Figure 8 - Mobilisation en marge du Comité social d'administration ministériel sur le site des Bons-Enfants le 25/06/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 9 - Action à la cathédrale de Bourges le 15/07/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 10 et 11 – Action à la Maison de Geroge Sand à Nohant le 09/07/2026 - crédits : CGT-CMN





Figure 12 – Action à la Maison des mégalithes à Carnac le 22/09/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 13 – Action à la Maison Clémenceau le 22/09/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 14 – Action aux sites et musée archéologiques de Montmaurin le 02/10/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 15 – Action à l'abbaye du Thoronet le 02/10/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 16 – Action à l'abbaye de Beaulieu en Rouergue le 02/10/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 17 – Action au château de Gramont le 02/10/2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 18 – Action à la Direction de la conservation des monuments et des collections à Paris le 07/08//2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 19 – Action à Cap moderne à Roquebrune Cap Martin le 17/09//2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 20 – Action à la Maison Ernest Renan à Tréguier le 17/09//2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 21 – Action au Grand Cairn de Barnenez le 17/09//2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 22 – Action au Trophée d'Auguste à la Turbie le 18/09//2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 23 – Action au Palais Royal le 18/09//2026 - crédits : CGT-CMN



Figure 24 – Remise des 7000 signatures collectées par la pétition contre le projet de transfert de la gestion de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'EPMSM le 18/09//2026 - crédits : CGT-CMN

Nature du document	Affiches
Titre	**Monuments en péril. Le CMN sans l'abbaye = 110 monuments en danger**
Date	29 mai 2026
Auteur.ices	© Corinne Lamborot
Destinataire (s)	Grand public



MONUMENTS EN PÉRIL



LE CMN SANS L'ABBAYE

=

110 MONUMENTS EN DANGER

PÉTITION NATIONALE • AGISSEZ MAINTENANT

Signez pour sauver nos monuments

Chaque signature compte

cgt Culture — Cfdt: CULTURE — Culture Sud Solidaires

Nature du document	QR Code vers la pétition en ligne
Titre	**Monuments en péril ! Le CMN sans l'abbaye du Mont-Saint-Michel = 110 monuments en danger !**
Date	5 juin 2026
Auteur.ices	L'intersyndicale CGT CMN, CFDT Culture, SUD Culture
Destinataire (s)	Grand public